



Institut suisse de droit comparé
Schweizerisches Institut für Rechtsvergleichung
Istituto svizzero di diritto comparato
Swiss Institute of Comparative Law

Rapport annuel



Le mot du président

Depuis le 1^{er} avril 2025, j'ai l'honneur de présider le Conseil de l'ISDC. Je tiens à remercier tout particulièrement mon prédécesseur, le professeur Franz Werro, pour son engagement remarquable et pour avoir accepté de prolonger son mandat afin d'assurer une transition en douceur. Grâce à son dévouement, le Conseil a pu poursuivre ses activités dans la continuité et la stabilité.

Je remercie également les membres du Conseil, la Direction et l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices de l'ISDC pour leur accueil chaleureux et le soutien qu'ils m'ont témoigné au début de mon mandat. Leur professionnalisme et leur engagement sont des atouts essentiels pour le bon fonctionnement de l'Institut.

L'année 2025 a constitué une période de transition pour l'ISDC. Une réorganisation stratégique est en préparation. Son principal objectif est d'accroître l'efficacité des processus internes, d'améliorer la coordination entre les équipes et de développer de nouvelles perspectives dans le domaine des projets et des coopérations. Ces mesures doivent permettre de mieux répondre aux attentes des parties prenantes et d'améliorer l'impact des activités de l'ISDC.



Parallèlement à cette réorganisation qui représente le principal défi de l'Institut à court et à moyen terme, le Conseil et la Direction ont pris des mesures visant à renforcer le réseau de l'ISDC. Soulignons à cet égard la première réunion en ligne en septembre 2025 avec le nouveau Conseil scientifique, composé d'éminents spécialistes suisses et étrangers, ainsi que la hausse du nombre de bourses d'études permettant notamment à de jeunes chercheuses et chercheurs prometteurs d'effectuer un séjour à l'Institut. Les nombreuses conférences organisées sous l'égide de l'ISDC, en particulier la 35^e Journée de droit international privé, qui s'est tenue en novembre 2025 et a rencontré un vif succès, ont aussi permis à l'Institut de nouer et d'approfondir des contacts avec des scientifiques du monde entier.

Les perspectives de développement de l'ISDC sont prometteuses. Le Conseil se réjouit de poursuivre son engagement afin de développer la mission de l'Institut et de relever les défis des années à venir avec ambition et un sens aigu des responsabilités.

Michel Heinzmann

Président

Le mot de la directrice

Pour l'Institut suisse de droit comparé, l'année 2025 a été placée sous le signe d'un développement continu. Ce fut une année de réflexion approfondie sur la mission de l'Institut, sur son rôle dans le système juridique suisse et sur la manière de donner une visibilité adéquate à ses multiples prestations, tant en interne qu'en externe.

Ce travail a été structuré autour de deux axes de développement intrinsèquement liés. D'une part, nous avons examiné de près l'image de l'ISDC vis-à-vis de l'extérieur dans le but de communiquer plus clairement sa mission, ses prestations et son expertise, et de présenter de manière compréhensible sa position au sein du paysage fédéral et scientifique. Les travaux menés pour élaborer une nouvelle stratégie de communication et un site Web moderne témoignent de ce processus et visent à créer de nouvelles possibilités en matière de visibilité.

D'autre part, l'année 2025 a été l'occasion de repenser aussi l'Institut en interne. En tant qu'institut hybride chargé de diverses tâches légales, il s'inscrit à l'interface entre la science, l'administration et la pratique. La réflexion sur l'organisation – les rôles, les responsabilités et les formes de coopération – a débouché en 2025 sur un processus de structuration à long terme.



Dans ce contexte, nous nous sommes également demandé comment présenter au mieux nos activités. C'est pourquoi le rapport annuel 2025 est publié pour la première fois sous une forme modulaire, qui permet de visualiser le travail de l'Institut dans son contexte. Représentant les principaux domaines fonctionnels, les modules soulignent les liens étroits entre l'expertise, les prestations, l'infrastructure des connaissances, les formats d'échange et l'organisation.

Le présent rapport annuel offre un aperçu des activités et des prestations de l'ISDC en 2025 selon cette structure. Il documente une année bien remplie et montre comment l'expertise en droit comparé est mise à profit dans différents contextes au service des institutions étatiques, des tribunaux, de l'administration et de la science.

Je tiens à remercier le Département fédéral de justice et police ainsi que le Conseil de l'Institut pour leur appui constant et leur confiance. Je remercie plus particulièrement l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices de l'Institut pour leur patience, leur ouverture d'esprit et leur participation aux processus de développement en cours.

Nadjma Yassari

Directrice

Sommaire

3	1/ Mandat et mission
6	2/ En bref
9	3/ Prestations en chiffres
15	4/ Impact



19	5/ Infrastructure du savoir
21	5.1 Importance et fonction de l'infrastructure du savoir
21	5.2 Espaces du savoir
21	5.2.1 Bibliothèque, espace du savoir
23	5.2.2 Promotion de la recherche
27	5.3 Développement du savoir
27	5.3.1 Recherche à l'ISDC
31	5.3.2 Publications
34	5.4 Échange du savoir : mise en réseau et transfert
34	5.4.1 Événements
41	5.4.2 Réseaux et coopérations nationaux et internationaux
43	5.4.3 Alumni et amis de l'Institut / AiSDC

44	6/ Organisation
45	6.1 Structure
46	6.2 Personnel et ses compétences
47	6.3 Gestion opérationnelle
48	6.4 Pilotage stratégique : Conseil de l'Institut
49	6.5 Conseil scientifique
51	6.6 Confédération : direction stratégique et contrôle
52	6.7 Ressources, finances et gestion des risques



1/ Mandat et mission

L'Institut suisse de droit comparé (ISDC) fait partie de l'infrastructure juridique de la Suisse. Il a été créé car, dans un monde globalisé, l'action de l'État doit pouvoir s'appuyer sur des connaissances fiables et indépendantes en matière de droit étranger et international. L'ISDC fournit ces connaissances.



Le mandat légal de l'Institut est inscrit dans la loi fédérale sur l'Institut suisse de droit comparé (LISDC). Le message du Conseil fédéral de 1976 soulignait déjà la nécessité d'une institution chargée de recueillir, d'examiner et d'exploiter les connaissances sur le droit étranger et international de manière comparative. Aujourd'hui encore, cette base politico-juridique caractérise l'Institut : il observe de façon systématique les évolutions juridiques à l'étranger et analyse leur importance pour la Suisse. Il fournit des informations à l'État lorsque celui-ci a besoin de solutions juridiquement viables et compatibles au niveau international et garantit que les décisions publiques reposent sur une base de connaissances internationales solide.

L'ISDC remplit cette mission en tant que centre de compétences et de connaissances de la Confédération, alliant méthodologie scientifique et application pratique. Régulièrement chargé de réaliser des analyses comparatives sur des questions réglementaires importantes et complexes, il met en évidence les approches adoptées par d'autres ordres juridiques et les possibilités d'action qui en découlent pour la Suisse. L'Institut travaille ainsi à l'interface entre la science et la pratique afin de soutenir la Confédération et les cantons dans leurs tâches essentielles, de leur permettre de comprendre les défis à la lumière d'autres ordres juridiques et de développer des axes d'action concrets et juridiquement fiables.

L'ISDC fournit également des informations précises et scientifiquement fondées sur le droit étranger dans tous les cas où le droit international privé suisse exige son application. Seule institution publique disposant de l'expertise et de l'infrastructure nécessaires pour constater le droit étranger, l'ISDC recherche et analyse le droit applicable et le prépare pour les cas concrets de sorte que les tribunaux et les autorités suisses puissent l'appliquer directement et de manière fiable.

En tant qu'établissement de droit public doté de la personnalité juridique, l'ISDC est indépendant sur le plan juridique et technique, tout en étant intégré dans l'architecture institutionnelle de la Confédération suisse. Cette position particulière lui permet d'opérer d'une manière qui ne peut être reproduite ni sur le plan structurel ni sur le plan technique au sein de l'administration fédérale. De plus, cette capacité n'est pas assurée avec la même profondeur, ampleur et neutralité au sein des hautes écoles.

Au cours de l'année 2025, la mise en œuvre de ce mandat a été exemplaire dans les trois domaines suivants : les travaux préparatoires de droit comparé d'une nouvelle loi fédérale concernant l'examen des investissements étrangers, les affaires successorales transfrontalières et l'analyse des possibilités d'action de l'État face à la répression transnationale, qui désigne les tentatives d'influence et d'intimidation transfrontalières d'États étrangers à l'encontre de personnes vivant en Suisse.



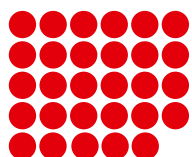
2/ En bref

Personnel de l'ISDC

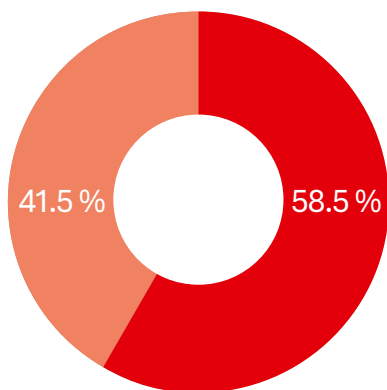
Part de femmes et diversité linguistique

29

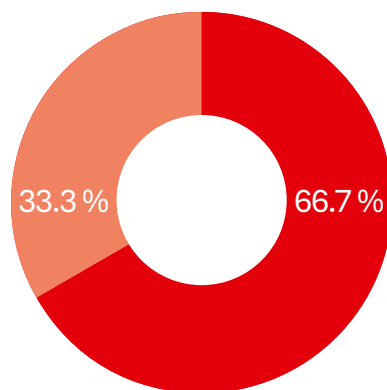
emplois à plein temps



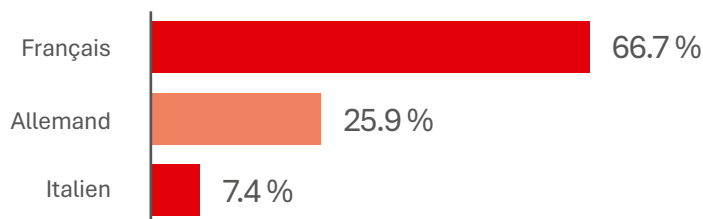
Effectif total



Cadres de direction



Appartenance aux communautés linguistiques nationales



Autres langues représentées



Prestations

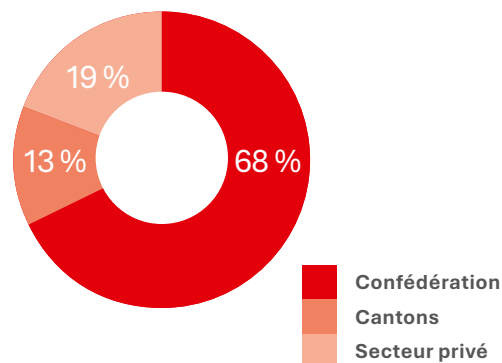
Avis de droit



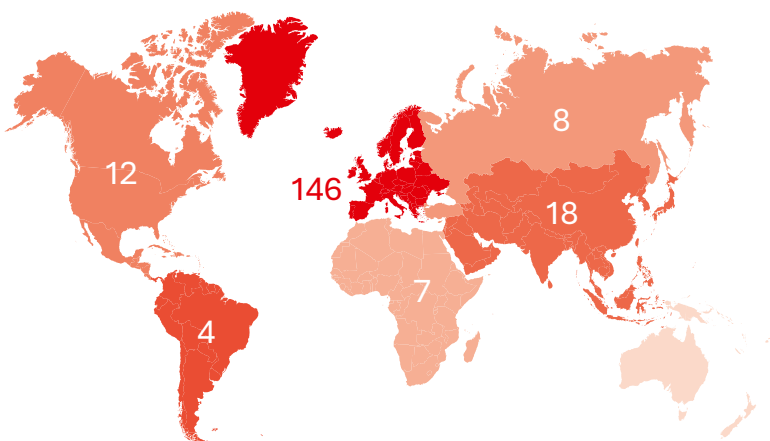
Avis établis

- 8 études comparatives pour la Confédération
- 3 avis de droit pour la Confédération
- 6 avis de droit pour les autorités et tribunaux cantonaux
- 19 avis commerciaux : transferts de sièges
- 9 autres avis commerciaux

Heures de travail consacrées aux avis (en % selon la clientèle)



Couverture internationale des avis et des études



Publications



Publications consacrées notamment au droit international privé, au droit de la famille, aux méthodes de droit comparé et au droit économique international

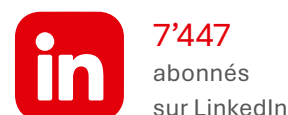
Statistiques de la bibliothèque

- 11'000 utilisations de la bibliothèque
- 15'561 prêts effectués
- 2'856 demandes de renseignements honorées
- 164 initiations de nouveaux utilisateurs et utilisatrices

Colloques et événements

- 9 colloques
- 12 conférences invitées
- 5 événements destinés aux praticiennes et praticiens du droit et à la relève scientifique

Présence numérique



3/ Prestations en chiffres

L'Institut suisse de droit comparé remplit son mandat légal en fournissant des informations fiables sur le droit étranger et international à la Confédération, aux cantons, aux tribunaux et aux autorités de poursuite pénale. Son expertise en matière de droit comparé s'avère particulièrement utile lorsque les autorités publiques doivent tenir compte du droit étranger dans leurs décisions, que ce soit pour des motifs politiques ou en raison des exigences légales du droit suisse. Les mandants publics – l'administration fédérale, les tribunaux et les autorités de poursuite pénale – sont donc les principaux utilisateurs des prestations de l'ISDC.

Les chiffres clés présentés ci-après illustrent les prestations fournies par l'ISDC au cours de l'année sous revue. Ils renseignent sur le nombre, le type et l'étendue des demandes, la structure des mandants et l'utilisation des ressources dans le cadre du mandat légal de base.

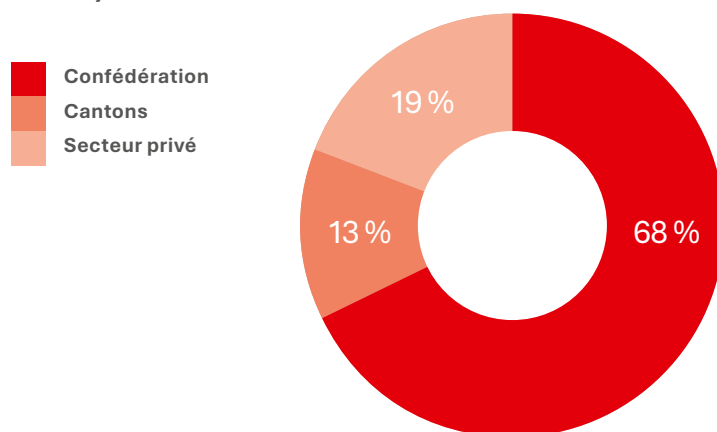


Utilisation des ressources selon les mandants

En 2025, l'ISDC a fourni la majeure partie de ses prestations au secteur public. La plupart des demandes ont été formulées par l'administration fédérale, qui a notamment consulté l'ISDC dans le cadre de divers processus législatifs.

Le nombre de demandes de l'administration fédérale a nettement augmenté par rapport à l'année précédente. Parallèlement, le volume total des ressources utilisées a été inférieur au niveau moyen des années précédentes en raison du recul des demandes du secteur privé. La répartition des ressources par mandant montre que l'Institut consacre ses capacités en priorité à la Confédération, aux cantons, aux tribunaux et aux autorités de poursuite pénale. Les avis commerciaux n'occupent qu'une place subsidiaire.

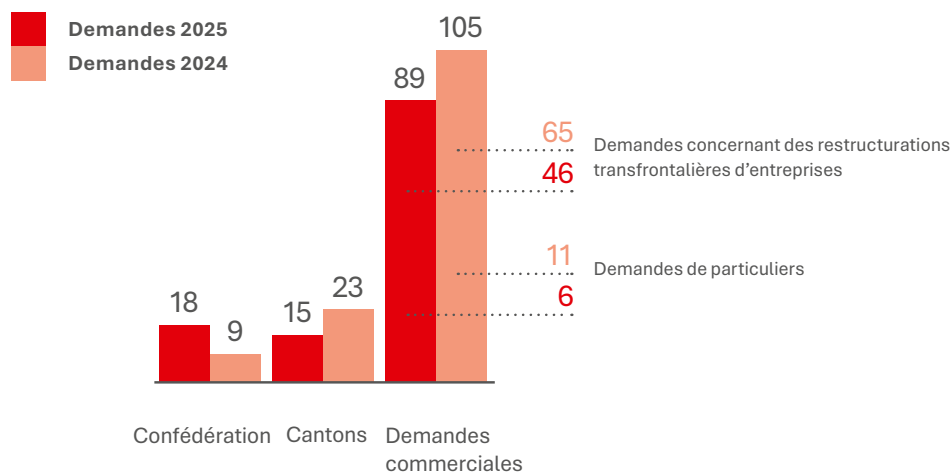
Heures de travail consacrées aux avis (en % de la clientèle)



Demandes selon les mandants : comparaison avec l'année précédente

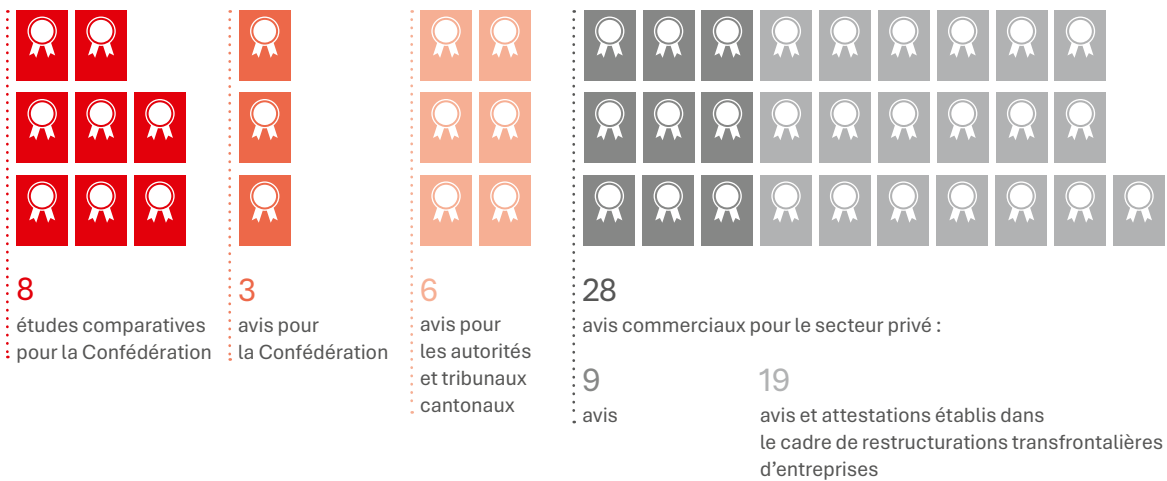
Le nombre de demandes émanant de la Confédération a doublé par rapport à l'année précédente. En revanche, le nombre de demandes des autorités et des tribunaux cantonaux a été inférieur à celui de l'année précédente. Dans l'ensemble, les demandes des pouvoirs publics restent stables depuis 2019 par rapport à la moyenne à long terme (16 demandes par an de la Confédération et 20 demandes par an des autorités et des tribunaux cantonaux).

La diminution du nombre total de demandes est principalement imputable à la réorientation stratégique opérée en 2018 suite à la révision totale de la loi sur l'ISDC, qui prévoit que les prestations commerciales ne soient plus fournies qu'à titre subsidiaire. La baisse a été particulièrement marquée en ce qui concerne les demandes liées aux restructurations internationales d'entreprises.



Avis établis au cours de l'année sous revue selon les mandants

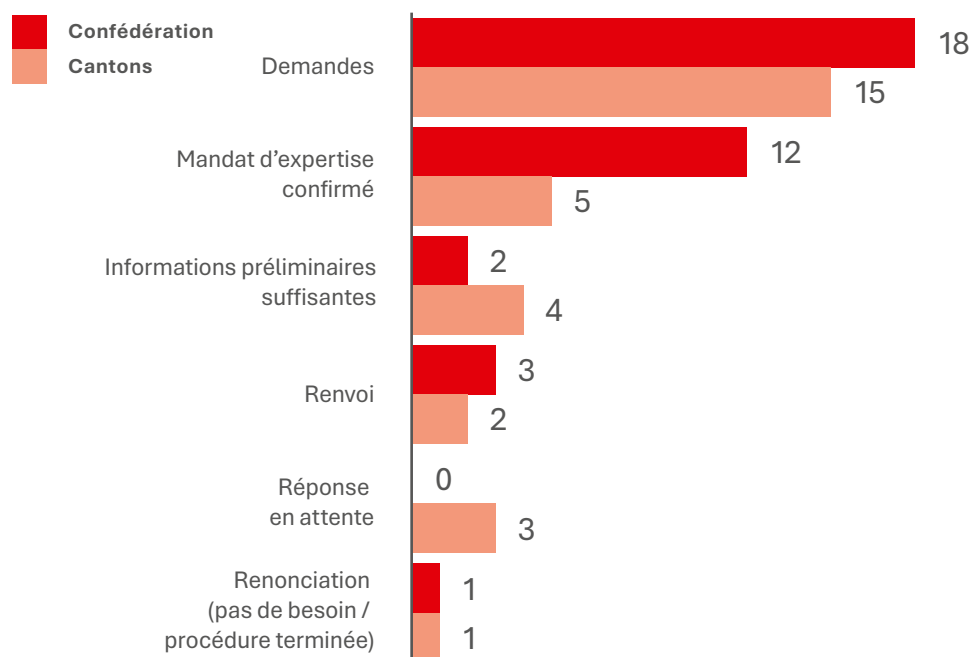
45 avis répartis comme suit :



L'État, client légal de l'ISDC

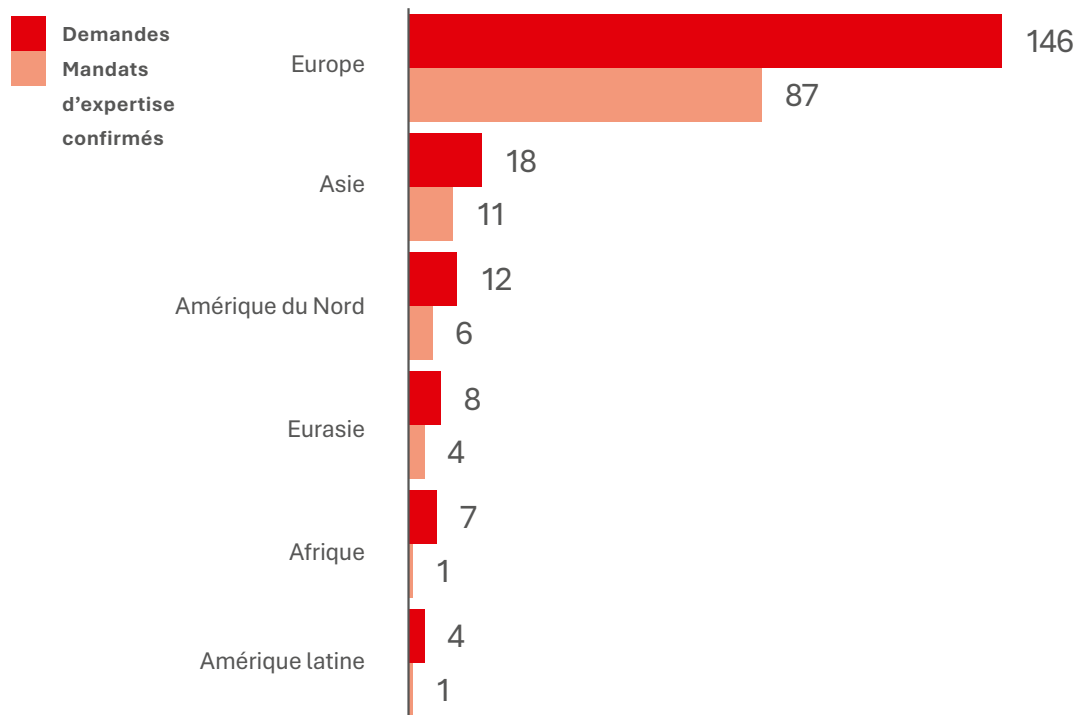
L'ISDC traite en priorité les demandes de sa clientèle légale. Toutefois, toutes les demandes ne donnent pas lieu à un avis. Dans plusieurs cas, les demandes émanant de la Confédération ont pu être transmises à des personnes ou à des institutions mieux à même d'y répondre que l'ISDC. Dans deux cas, il a suffi de fournir à l'unité administrative requérante des références bibliographiques actuelles pour répondre à sa demande de manière satisfaisante et en économisant des ressources.

Pour ce qui concerne les demandes d'autorités et de tribunaux cantonaux, les premières informations fournies se sont parfois avérées suffisantes de sorte qu'un avis formel n'a pas été nécessaire. Dans d'autres cas, l'ISDC a renvoyé vers des institutions ou des personnes qui ont été directement chargées par le tribunal d'établir un avis. Dans certains cas, la décision du tribunal concernant l'attribution du mandat est encore en suspens ou la procédure s'est poursuivie sans qu'un avis ne soit demandé.

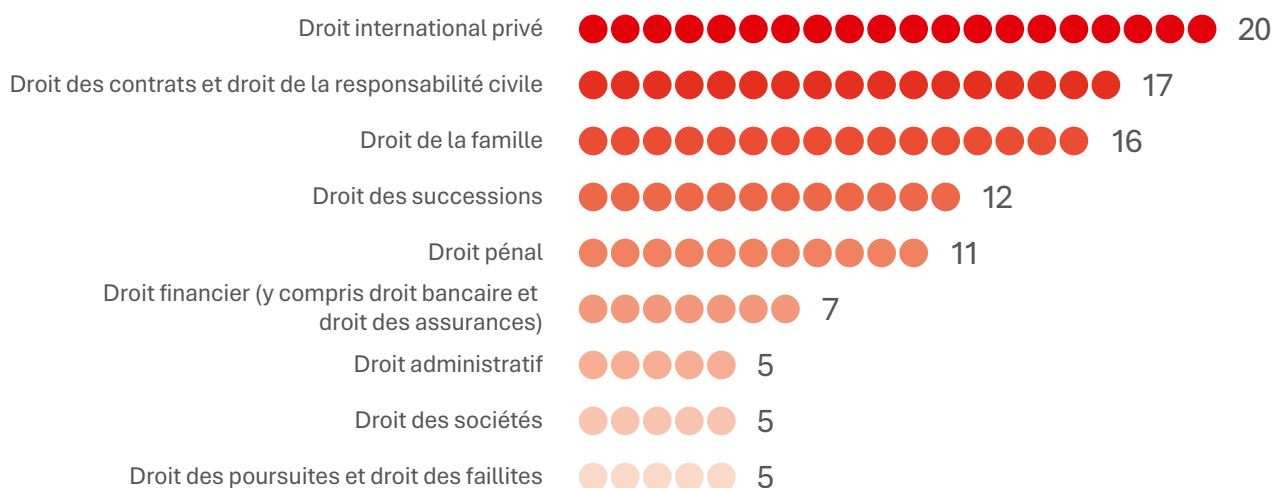


Diversité thématique et géographique des demandes

En 2025, l'ISDC a reçu des demandes portant sur des ordres juridiques et des thèmes très divers, principalement des ordres juridiques européens et des questions relevant du droit privé. Mais les autorités et les tribunaux cantonaux ont aussi régulièrement besoin d'informations sur le droit pénal étranger, généralement afin de pouvoir qualifier pénalement des situations transfrontalières en Suisse.



Domaine juridique



Revenus résultant de prestations commerciales

Au cours de l'exercice sous revue, les revenus de l'Institut ont évolué conformément à l'orientation stratégique. Étant donné que seuls les avis commerciaux sont facturés intégralement et que la demande pour ceux-ci a reculé, les recettes totales ont elles aussi diminué. L'ISDC n'est pas autonome sur le plan comptable et ne facture pas ses prestations à la Confédération. Le renforcement de son activité pour la Confédération ne se reflète donc pas dans ses revenus.

La baisse du nombre d'avis commerciaux a également permis de libérer des ressources en temps et en personnel, qui ont été utilisés de manière ciblée pour des travaux scientifiques et le développement de compétences spécialisées en vue de renforcer la qualité et l'efficacité des activités d'expertise en droit comparé à moyen et à long terme.

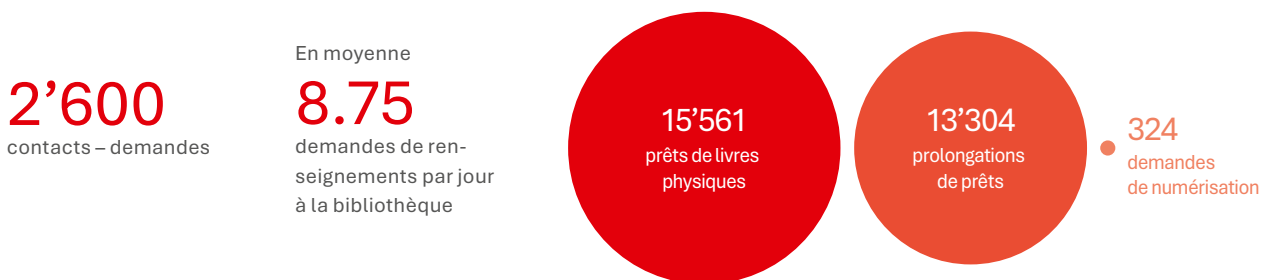
Recettes résultant des avis de droit

	Recettes financières en CHF	
	2025	2024
Avis de droit pour les autorités et tribunaux cantonaux	74'939	63'409
Avis commerciaux (avis de droit pour le secteur privé)	227'757	257'132

Prestations de la bibliothèque

La bibliothèque publique spécialisée de l'ISDC a été très fréquentée, comme en témoignent les demandes adressées au personnel de la bibliothèque, les demandes de numérisation et le nombre de prêts. En ce qui concerne le développement des collections, les moyens financiers limités et la modification des structures de coûts et des habitudes d'utilisation (abonnements et monographies) ont nécessité une hiérarchisation des offres.

Utilisations



Développement des collections

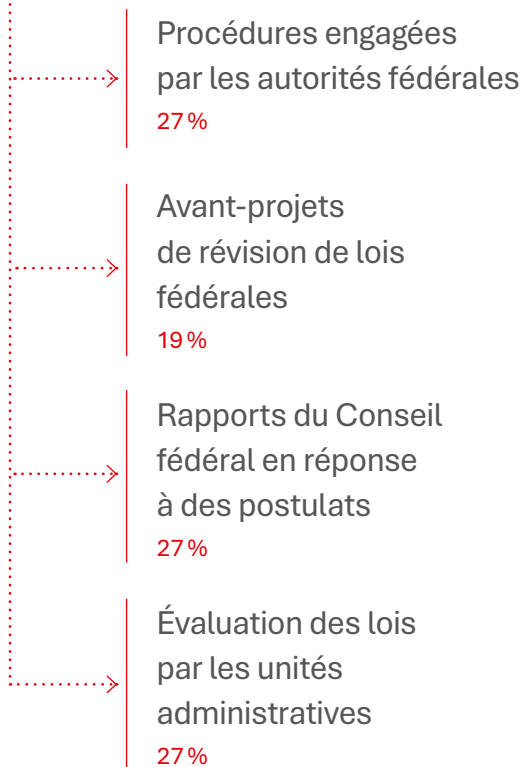


4/ Impact

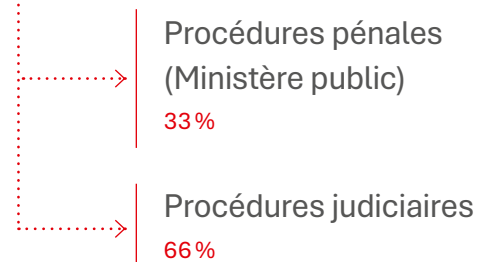
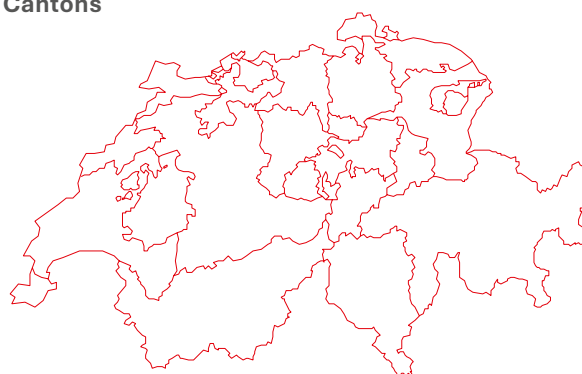
Les avis et études de l'ISDC fournissent la base afin de permettre au législateur, aux tribunaux et à l'administration de prendre en compte le droit étranger et international de manière fiable. L'ISDC les aide ainsi à prendre des décisions éclairées dans les procédures où la connaissance des ordres juridiques étrangers est déterminante, tant dans les processus politiques stratégiques que dans les cas individuels où le droit suisse l'exige.

Dans quels domaines les avis établis en 2025 pour les pouvoirs publics ont-ils eu un impact ?

Confédération



Cantons



Les exemples suivants montrent dans quels domaines et dans quelle mesure les avis et études de l'ISDC ont eu un impact en 2025, et comment l'expertise de l'Institut en matière de droit comparé a permis à la Confédération de traiter des questions internationales complexes et de renforcer sa capacité d'action.



Répression transnationale

Le 12 février 2025, le Conseil fédéral a adopté son rapport – déjà largement débattu dans les médias – sur la situation des Tibétains et des Ouïghours en Suisse et notamment sur la répression transnationale dont ils font l'objet. On entend par répression transnationale les tentatives d'influence et d'intimidation transfrontalières par lesquelles des États (principalement autoritaires) font pression sur leurs ressortissants vivant dans un autre pays. Cette répression vise à étouffer la dissidence, l'activisme et l'opposition en créant un climat de peur au-delà des frontières nationales.

Le rapport du Conseil fédéral a été rédigé en réponse à un postulat de la Commission de politique extérieure du Conseil national, qui a été accepté par ce dernier. Il s'appuie en grande partie sur un rapport de droit comparé établi par l'Institut en 2023 à la demande de l'Office fédéral de la justice. Ce rapport analyse les stratégies et les mesures mises en œuvre par d'autres États pour lutter contre ce phénomène de répression transnationale.

L'étude comparative réalisée par l'Institut montre que les neuf ordres juridiques examinés suivent des approches très différentes. Les États-Unis ont par exemple mis en place des mécanismes légaux spécifiques qui visent expressément à lutter directement contre la répression transnationale. D'autres États ont recours à des instruments juridiques qui, sans être directement adaptés à la répression transnationale, couvrent des activités qui remontent directement ou indirectement aux États étrangers (p. ex. l'espionnage). D'autres encore traitent les actes incriminés comme des infractions pénales ordinaires, mais débattent de la nécessité de mesures plus ciblées.

Après avoir pris connaissance du rapport, la Commission de politique extérieure du Conseil national a adopté une motion qui a depuis été approuvée par les deux Chambres du Parlement. Cette motion charge le Conseil fédéral de renforcer les mesures de protection des communautés vivant en Suisse contre les activités d'influence étrangères. Afin de nourrir les réflexions futures, l'ISDC a organisé en 2025 un atelier interne à l'administration, au cours duquel plusieurs unités administratives et l'Institut ont discuté des perspectives d'avenir et des approches réglementaires possibles dans le cadre d'un échange interdisciplinaire. L'étude réalisée par l'Institut a suscité un vif intérêt au niveau international, le sujet étant notamment traité au sein du Conseil de l'Europe.

Loi sur l'examen des investissements étrangers

En décembre 2025, le Parlement a adopté la loi fédérale sur l'examen des investissements étrangers. Cette loi a pour but d'empêcher les rachats d'entreprises suisses par des investisseurs étrangers lorsque ces rachats compromettent ou menacent l'ordre public ou la sécurité de la Suisse. Elle est le fruit d'un long processus d'analyse et d'évaluation qui a nécessité des bases de droit comparé solides pour comprendre le contexte international et déterminer les options réglementaires.

Dès le début du processus, l'ISDC a été chargé de réaliser une étude de droit comparé qui devait montrer comment d'autres États organisent le contrôle des investissements et quels mécanismes ils utilisent à cet effet. Cette expertise a constitué une base essentielle pour les réponses à divers postulats de 2018 et a été directement reprise dans le projet de loi du Conseil fédéral.

L'étude de l'ISDC de 2018 a montré que les préoccupations concernant l'influence des investisseurs étrangers sur les questions de sécurité avaient conduit à la mise en place de mécanismes de contrôle dans la plupart des 13 ordres juridiques étudiés. À l'époque, seuls quatre de ces ordres juridiques ne disposaient d'aucun mécanisme. Fait notable : des mécanismes de contrôle ont également été instaurés dans des économies traditionnellement ouvertes aux investissements telles que l'Allemagne, les Pays-Bas et la Norvège. La tendance au contrôle des investissements s'est renforcée depuis dans le monde entier. L'avis a permis au Conseil fédéral et au Parlement de tenir compte de la pratique internationale et du contexte réglementaire lors de l'élaboration de la législation.

Certificats successoraux étrangers

En mars 2025, le Tribunal fédéral suisse a statué sur un litige relatif à une inscription au registre foncier (arrêt 5A_595/2024). Il devait déterminer si un contrat successoral allemand entre époux suffisait pour inscrire le transfert de propriété à la conjointe survivante au registre foncier valaisan ou si un certificat d'héritier était nécessaire. Dans leur argumentation, les deux parties se sont référées à un avis sur la portée des certificats d'hérédité étrangers que l'ISDC avait établi pour l'Office fédéral de la justice. Les rapports nationaux élaborés par l'Institut complètent les directives de l'Office fédéral chargé du droit du registre foncier et du droit foncier.

En l'espèce, les instances cantonales avaient refusé l'inscription au registre foncier sur la seule base du contrat successoral entre époux. L'avis de l'Institut a toutefois montré qu'un tel contrat peut suffire pour l'inscription si « la situation factuelle et juridique est tout à fait claire ». Les recourants estimaient que la situation était effectivement claire. Les instances précédentes, et finalement, le Tribunal fédéral également étaient toutefois parvenus à la conclusion que plusieurs circonstances pertinentes n'étaient pas suffisamment claires pour que le contrat puisse être accepté comme preuve successorale. Même si la décision a exigé en fin de compte une appréciation des circonstances concrètes, il est apparu qu'une évaluation juridiquement solide n'aurait pas été possible sans les informations fournies par l'Institut sur le contenu du droit étranger, auxquelles toutes les parties se sont référées.



5/ Infrastructure du savoir



5.1 Importance et fonction de l'infrastructure du savoir

L'infrastructure du savoir de l'ISDC est l'épine dorsale de l'Institut. Elle met en place les conditions structurelles nécessaires à la création, à la mise à jour, au partage et à l'utilisation durable des connaissances en matière de droit comparé. Elle relie les composantes spatiales, numériques et humaines en un système cohérent qui garantit la qualité, la durabilité et l'accessibilité des travaux de droit comparé.

Elle se manifeste dans la manière dont nous collectons, classons et transmettons les connaissances : dans nos espaces du savoir, dans la recherche et dans les échanges professionnels. L'infrastructure assure que ce savoir reste disponible au quotidien – qu'il soit fiable, vérifiable et utilisable pour de nouvelles problématiques juridiques.

5.2 Espaces du savoir

5.2.1 Bibliothèque, espace du savoir

La bibliothèque constitue l'infrastructure centrale du savoir sur le droit étranger et international. C'est un lieu de collecte, d'indexation et de traitement des sources juridiques, ainsi qu'un espace d'échanges professionnels où le savoir circule et se développe.

Son principal atout réside dans sa capacité à classer systématiquement les connaissances et à les rendre utilisables à long terme : ses collections sont classées par thème, par zone géographique et par méthode, en fonction des évolutions juridiques actuelles et prévisibles. Elle garantit ainsi un accès fiable, scientifiquement fondé et impartial aux connaissances en matière de droit comparé et aux ordres juridiques du monde entier.

La bibliothèque met ainsi en relation les processus essentiels du développement des connaissances – documentation, recherche et application – et fait en sorte que le savoir de droit comparé soit systématique-

ment développé au sein de l'Institut et disponible en permanence pour les décisions juridiques prononcées en Suisse.

Commission de la bibliothèque

L'efficacité de la bibliothèque en tant qu'infrastructure du savoir ne repose pas uniquement sur l'étendue de ses collections, mais aussi sur leur développement ciblé et leur mise à jour continue. C'est la raison pour laquelle une Commission de la bibliothèque a été instaurée en 2024 afin de systématiser les échanges professionnels entre juristes et bibliothécaires et de garantir ainsi durablement la qualité et la pertinence des collections.

La principale tâche de la Commission est de formuler des directives documentaires claires pour les différentes collections juridiques – ordres juridiques nationaux, collections thématiques et droit international. Les

plans de développement des collections et les concepts de désherbage forment le cadre de référence contraignant pour la gestion des collections. Leur élaboration garantit que les collections répondent à la fois aux exigences juridiques et aux normes de qualité bibliothéconomiques et suivent les évolutions juridiques prévisibles.

En 2025, les plans de développement des collections pour les collections consacrées au droit chinois, espagnol et polonais ainsi que la politique de désherbage pour les dictionnaires et les ouvrages de référence ont été définis. Les plans de développement des collections pour le droit américain et égyptien sont en phase de finalisation.

Les mesures de désherbage prévues sur cette base ont déjà été partiellement mises en œuvre : des ajustements ont été effectués dans les collections consacrées au droit chinois et polonais ainsi que dans les titres de revues suisses désabonnés. Le désherbage des mises à jour, des dictionnaires et des ouvrages de référence est en cours.

Classification juridique romande

La classification juridique romande est un système permettant aux bibliothèques juridiques d'harmoniser le classement de leurs collections. Elle est utilisée par les universités et les tribunaux de Suisse romande ainsi que par les Universités de Bâle et de Lucerne.

Le groupe de travail des bibliothèques utilisant la classification juridique romande a été réactivé en 2024 et a poursuivi en 2025 la révision et la mise à jour du document de référence qui sert de base commune pour le classement thématique de la littérature juridique. Ces travaux ont permis de consolider les pratiques de classification jusqu'alors hétérogènes et d'améliorer considérablement la cohérence de l'indexation des documents juridiques dans le catalogue commun des bibliothèques participantes. Le document de référence, rédigé en français et servant de base de travail centrale aux bibliothécaires, précise la définition des domaines juridiques et contient des renvois systématiques entre ces derniers, indispensables à une classification uniforme. Il est également disponible en allemand.

Grâce à cette mise à jour élaborée conjointement, la classification juridique romande peut être directement appliquée par les institutions affiliées.



5.2.2 Promotion de la recherche

Chaque année, l'Institut accueille des chercheuses et chercheurs, des bénéficiaires de bourses et des spécialistes suisses et étrangers qui utilisent ses ressources et son expertise pour leurs travaux de droit comparé. Ce contexte favorise les rencontres qui débouchent sur des relations professionnelles et personnelles durables, entretenues grâce au réseau des *Amis et anciens de l'ISDC (AiSDC)*. L'Institut est ainsi un lieu où des spécialistes de différents pays et disciplines se réunissent pour réaliser des projets communs et où des coopérations durables voient le jour. Ce faisant, il renforce l'ancrage scientifique et le rayonnement international de la Suisse.

Chercheuses et chercheurs invités

Les chercheuses et chercheurs invités suisses et étrangers utilisent l'infrastructure et l'expertise de l'Institut pour traiter leurs propres questions de droit comparé. Ils contribuent à élargir les connaissances de l'ISDC et à apporter de nouvelles perspectives méthodologiques et thématiques.

En 2025, la bibliothèque a enregistré 11'000 utilisations, soit une moyenne de 910 visites par mois. L'accueil personnalisé par le Welcome Center facilite leur intégration et leur permet d'organiser rapidement et efficacement leur séjour.

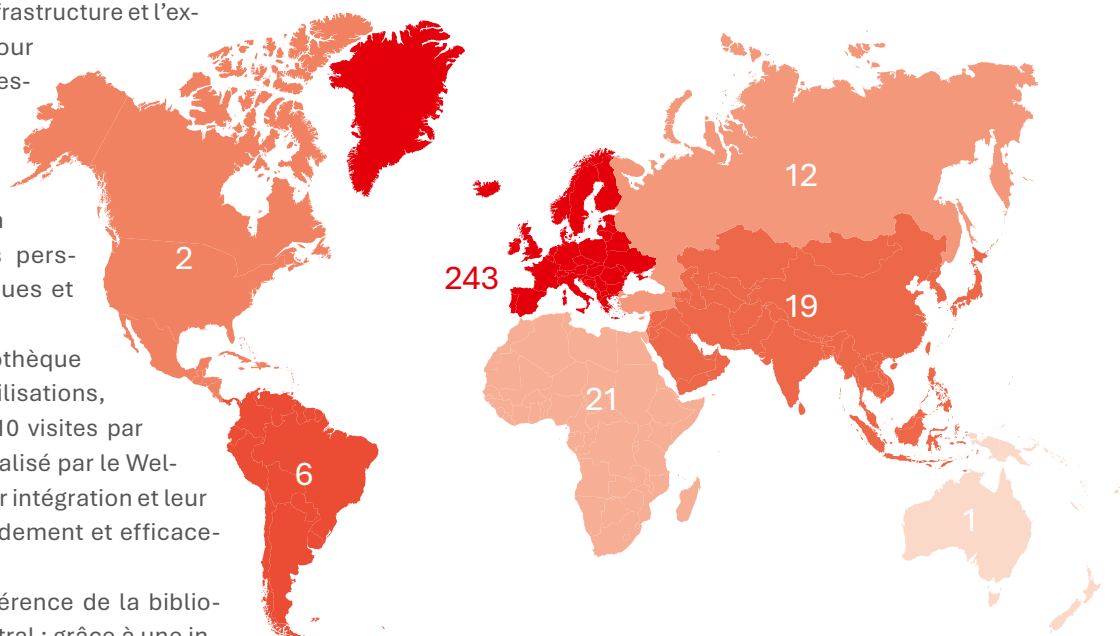
Le Service de référence de la bibliothèque joue un rôle central : grâce à une introduction détaillée aux collections et aux ressources documentaires, les chercheuses et chercheurs peuvent accéder directement aux collections dont ils ont besoin pour leurs projets. Beaucoup peuvent ainsi structurer leur travail dès les premiers jours et le faire avancer efficacement. En 2025, l'Institut a initié 164 nouveaux utilisateurs et utilisatrices à la bibliothèque.

Outre les recherches individuelles, les chercheuses et chercheurs bénéficient également des formats d'échange académique proposés par l'Institut. En 2025, deux contributions ont particulièrement bien illustré l'étendue des travaux de recherche en cours : *Elisa Stracqualursi* (Université de Pise, Italie) a présenté son étude sur *les systèmes experts et les procédures*

extrajudiciaires de divorce et de séparation et *Paul Francis Ohandja* de l'Université de Buea, au Cameroun, a présenté son analyse de *l'harmonisation du droit économique en Afrique*. Ces deux exposés ont suscité un vif intérêt et donné lieu à d'intéressants débats avec les chercheuses et chercheurs invités et le personnel de l'Institut.

La figure indique l'origine géographique de tous les chercheurs et chercheuses qui avaient un poste de travail à la bibliothèque en 2025. La majorité vient d'Europe, ce qui s'explique par la proximité géographique. De plus, l'Institut étant situé tout près de l'Université de

Chercheuses et chercheurs par continent



Lausanne, il est régulièrement utilisé par ses chercheuses et chercheurs ainsi que ses étudiantes et étudiants. Les durées de séjour font également apparaître une tendance claire : la plupart des doctorantes et doctorants suisses travaillent à l'Institut pendant de longues périodes, tandis que les chercheuses et chercheurs internationaux effectuent généralement des séjours d'un à deux mois, qu'ils renouvellent si nécessaire.

Les projets de recherche couvrent un large éventail de thèmes. Beaucoup de chercheuses et chercheurs travaillent sur le droit successoral, le droit international privé et le droit de la famille, domaines dans lesquels les collections et l'expertise de l'Institut sont traditionnellement étoffées.

Bénéficiaires de bourses

Chaque année, l'Institut attribue plusieurs bourses d'études van Calker pour soutenir les séjours de recherche dans le domaine du droit international, étranger et comparé. Financées par des fonds externes affectés à cet effet, ces bourses d'études s'adressent à de jeunes chercheuses et chercheurs suisses et étrangers au niveau master, doctorat ou postdoctorat, qui souhaitent mener leur propre projet scientifique à l'Institut. Une attention particulière est accordée aux candidatures provenant de régions où les possibilités de recherche en droit sont limitées. Les bourses d'études favorisent ainsi la diversité des perspectives et des méthodes en matière de droit comparé et le dialogue scientifique international.

En 2025, l'Institut a accueilli onze bénéficiaires de bourses provenant des sept pays suivants : France, Inde, Iran, Italie, Mongolie, Roumanie et Turquie. Ces séjours leur ont permis de poursuivre leurs travaux de recherche en droit comparé dans un environnement international, tout en bénéficiant de l'expertise et de l'infrastructure de l'Institut.

Pour beaucoup d'entre eux, cette bourse a constitué une étape essentielle dans leur carrière scientifique. Grâce à cette aide, *Kimia Hajpirry*, doctorante à l'Université Tarbiat Modarres de Téhéran, a effectué son premier séjour de recherche à l'étranger, une étape importante qui lui a permis de faire avancer ses travaux dans un environnement international. Elle étudie les tensions entre la protection des investissements étrangers et l'interdiction des exigences de performance (« performance requirement prohibition »), un sujet très pertinent pour les États dans le contexte des accords d'investissement et de commerce modernes. À l'ISDC, elle a pu approfondir son analyse et bénéficier d'un environnement dans lequel plusieurs juristes travaillent sur des questions connexes, notamment la vice-directrice, *Krista Nadakavukaren Schefer*, qui mène des recherches en droit économique international et en droit de la protection des investissements.

10 bourses van Calker

1 bourse Petar Šarčević

Bénéficiaires de bourses issus
de 7 pays



Le programme de bourses ne s'adresse toutefois pas uniquement aux jeunes chercheuses et chercheurs, mais aussi aux scientifiques confirmés. *Chiara Favilli*, professeure à l'université de Pise, a souligné à quel point l'utilisation de la bibliothèque était précieuse pour approfondir ses travaux. Son projet de recherche est consacré à l'autonomie, à l'autodétermination et à la libre circulation des adultes vulnérables dans le droit européen. Il montre de manière exemplaire comment les approches comparatives peuvent contribuer au développement de mécanismes de protection européens cohérents.

Cela souligne l'importance de la bourse van Calker en tant que catalyseur, tant pour les personnes en doctorat que pour les chercheuses et chercheurs expérimentés qui souhaitent élargir leurs projets dans le domaine du droit comparé.

Principaux thèmes des bourses d'études 2025

Cadre juridique dans les domaines de l'économie et de la technologie

Isik Asli Han

Université Pamukkale, Turquie

Tokenisation of assets

Abhishek Thommandru

Université Alliance, Inde

AI models in embedded finance on "innovation competition" in antitrust: a comparative legal perspective

Kimia Hajpirry

Université Tarbiat-Modarres, Iran

Legal challenges in seeking the balance of the foreign investment protection framework with emphasis on performance requirement prohibition

Varda Mone

Université Alliance, Inde

Balancing privacy and data protection: state and non-state actor obligations in the digital age

Évolutions juridiques transnationales et pluralisme juridique

Esra Tekin

Université de Dicle, Turquie

Cross-border portability of personal status validly obtained abroad

Maryam Ghanizade

Université Kharazmi, Iran

Alternative models of the traditional marriage: a comparative study in muslim countries

Structures de protection juridique et résolution institutionnelle des conflits

Yulia Mukha

Université d'Aix-Marseille, France

Protection of environmental defenders by human rights and environmental due diligence mechanisms: an international and comparative law study

Chiara Favilli

Université de Pise, Italie

Enhancing the autonomy, self-determination and free movement of vulnerable adults in the EU: a comparative perspective

Mandakh Tsogtsaikhan

Université nationale de Mongolie

Mediation as a non-judicial grievance mechanism concerning labor disputes arising from business-related human rights abuse

Silviu-Dorin Şchiopu

Université Lucian-Blaga, Sibiu, Roumanie

La protection de la mémoire du défunt au XXI^e siècle

M. Francesco Rana

Université de Turin, Italie

Harmful deception: a comparative analysis of the interplay between compensatory remedies in tort and contract law



5.3 Développement du savoir

Le développement des connaissances à l'Institut se fait en combinant la recherche, la documentation et l'analyse. Il comprend à la fois des projets indépendants menés par l'Institut et son personnel et des coopérations avec des partenaires nationaux et internationaux.

Ces activités de recherche approfondissent et élargissent les connaissances en matière de droit comparé et constituent la base d'avis, de publications et de nouvelles approches méthodologiques.

5.3.1 Recherche à l'ISDC

Le personnel juridique de l'ISDC mène des travaux de recherche afin de comprendre les évolutions juridiques en Suisse et à l'étranger et de les classer en les comparant. Il examine comment les différents ordres juridiques réagissent à des défis sociaux, économiques ou technologiques communs et quelles conclusions on peut en tirer pour élaborer des solutions juridiques tournées vers l'avenir.

La recherche de l'ISDC vise à identifier les approches éprouvées, à détecter précocement les nouvelles tendances juridiques et à créer ainsi des bases solides pour le développement du droit – en Suisse et dans le cadre d'échanges internationaux.





Projets

Projet Family Justice

Looking beyond courts for resolving disputes on the breakdown of marriage

Direction de projet : John Curran et d'autres juristes de l'ISDC

Durée du projet : 2025–2028

Coopération : Expertes et experts internationaux issus des sciences et de la pratique

Durée : Projet pluriannuel (début en 2025)

Bon nombre de pays misent sur une diversité accrue de procédures pour résoudre les conflits relevant du droit de la famille en dehors des tribunaux lors de la dissolution d'un mariage : celles-ci vont des modes alternatifs de résolution des différends (« alternative dispute resolution », ADR), tels que la médiation, le droit collaboratif ou les conférences de groupe familiales, aux modèles informels ou institutionnalisés. Cependant, il n'existe à ce jour aucune analyse comparative systématique de ces approches. Le projet « Family Justice » comble cette lacune en menant une vaste étude sur les bases juridiques, les structures institutionnelles et la mise en œuvre pratique de ces mécanismes.

Des rapports nationaux issus d'ordres juridiques sélectionnés, qui ont été élaborés selon un modèle d'analyse développé conjointement, constituent la base méthodologique. Ils sont le socle d'une analyse comparative approfondie de thèmes centraux : interaction entre les procédures judiciaires et extrajudiciaires, protection des parties vulnérables, mécanismes de soutien institutionnels et pratiques de résolution des conflits influencées par la culture et la société.

L'ISDC coordonne la rédaction des rapports nationaux, élabore le cadre analytique et intègre systématiquement les résultats empiriques dans l'analyse comparative. La bibliothèque soutient le projet par des recherches spécialisées et en donnant accès à des sources internationales.

L'objectif du projet est de mettre en évidence la diversité des mécanismes extrajudiciaires de résolution des conflits en droit de la famille et d'étudier leur fonctionnement de manière comparative. Les résultats forment une base solide sur laquelle les scientifiques, les praticiennes et praticiens et les responsables politiques et administratifs peuvent s'appuyer dans les réflexions actuelles sur le renforcement de la résolution amiable des conflits dans le cadre de la révision du droit de la procédure familiale.



Projets

Latin American Network of Comparative Law

Fostering Regional Comparisons

Direction de projet : Rodrigo Polanco

Durée du projet : Depuis 2023

Coopération : Université du Chili, Universidad de los Andes (Colombie), Université de São Paulo, expertes et experts internationaux issus des sciences et de la pratique

Financement : ISDC, Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) – Research Partnership Grant (2025–2026)

Durée : Projet pluriannuel

Depuis 2023, l'ISDC participe activement à la mise en place d'un réseau latino-américain dédié au droit comparé. L'objectif est de renforcer les échanges scientifiques dans la région et de promouvoir le développement d'un discours « latino-américain » indépendant. Jusqu'à présent, le droit comparé en Amérique latine s'inspirait fortement des anciennes puissances coloniales que sont l'Espagne et le Portugal ou des États-Unis. Le réseau a donc pour ambition de développer une conception autonome du droit comparé aussi bien pour la recherche que pour l'enseignement.

À l'initiative de Rodrigo Polanco Lazo, conseiller juridique pour l'Amérique latine, et grâce à son engagement sans faille, l'ISDC participe de manière déterminante à la conception du contenu et à l'organisation des échanges. Après des conférences au Chili (en 2023) et en Colombie (en 2024), un colloque sur les enjeux du droit comparé en droit public a été organisé en 2025 en collaboration avec l'Université de São Paulo et l'Université du Chili.

Cette même année, le projet a été sélectionné par la « Leading House » Amérique latine dans le cadre de la coopération bilatérale en matière de formation, de recherche et d'innovation pour bénéficier d'un financement de démarrage. Il permettra d'organiser en 2026 l'atelier *How to Teach Comparative Law?*, au cours duquel des chercheuses et chercheurs suisses et latino-américains débattront des défis didactiques liés à l'enseignement du droit comparé. En outre, ce financement jette les bases d'une publication en ligne régulière, qui renforcera la visibilité et l'accessibilité de la recherche en droit comparé dans la région.

Grâce au *Latin American Network of Comparative Law*, l'ISDC est en relation avec les principales universités de la région et peut suivre de près la régionalisation du droit comparé en Amérique latine. Les partenaires profitent quant à eux des échanges avec une institution neutre, sans passif historique, et de l'accès aux débats et aux réseaux européens.



Projets

Just Bonding

Filiation in Private International Law between biology, law, and society

Direction de projet : Ilaria Pretelli

Co-direction

de projet : Thalia Kruger (Université d'Anvers, Belgique)

Durée du projet : 2025–2028

Coopération : Université d'Anvers (Belgique) ; Université de Macédoine (Grèce) ; Université de Gênes (Italie) ; Université de Cambridge (RU) ; Université de Barcelone (Espagne) ; Université de Bonn (Allemagne) ; Université Paris Dauphine (France) ; Université de Silésie à Katowice (Pologne) ; Université d'Osijek (Croatie)

Financement : ISDC, Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) – Research Partnership Grant (2025–2026)
Weave/Lead Agency Funding
Programme Fonds national suisse (FNS, 567'878 CHF)

Le projet *Just Bonding* examine comment le droit international privé traite les réglementations de plus en plus hétérogènes en matière de filiation légale. Il s'appuie sur des changements profonds survenus dans le droit de la famille, qui se traduisent par une divergence croissante des réglementations nationales en matière de techniques de procréation assistée (TPA), de parentalité homosexuelle, de gestation pour autrui et d'adoption. Cette divergence fragilise juridiquement les relations parents-enfant transfrontalières et entraîne d'importants problèmes de reconnaissance dans l'espace juridique européen.

La question centrale est de savoir dans quelles conditions les relations parents-enfant établies légalement dans un État peuvent être reconnues dans d'autres. Le projet analyse de manière comparative comment différents ordres juridiques prennent en considération les dimensions biologiques, sociales et juridiques de la filiation et comment cette prise en compte est conciliée avec les droits fondamentaux et les droits humains, notamment l'intérêt de l'enfant et le droit à l'identité et à la connaissance de ses origines.

Sur le plan méthodologique, le projet *Just Bonding* associe une analyse comparative du droit à une

évaluation systématique des interactions entre les réglementations matérielles du droit de la famille, les limites de la reconnaissance par les réserves d'ordre public et les contre-stratégies pénales à l'égard de la parentalité transfrontalière, par exemple dans le cas du tourisme reproductif. Sur cette base, le projet développe un modèle de reconnaissance de la filiation dans un contexte international, qui garantit la continuité des relations familiales tout en assurant la protection contre l'exploitation et les abus.

Le projet *Just Bonding* apporte ainsi une contribution essentielle à l'acquisition de savoir dans le domaine du droit international de la famille et de la filiation. Il établit une base comparative structurée pour le développement de mécanismes de reconnaissance en droit privé européen et international, tout en orientant la législation, la jurisprudence et l'administration dans le traitement des configurations familiales transnationales. L'analyse tient également compte des dimensions liées au genre et au pouvoir dans le domaine de la procréation, en particulier des questions de protection contre l'exploitation et de vulnérabilité structurelle dans un contexte transnational.



5.3.2 Publications

Les publications de l'Institut documentent les résultats de ses travaux de recherche et d'analyse et rendent les connaissances en matière de droit comparé accessibles à un large public.

Elles sont publiées dans des revues scientifiques spécialisées, des ouvrages collectifs et des collections institutionnelles ainsi que sous format numérique.

Sélection de publications des collaboratrices et collaborateurs

Nadjma Yassari

Underage Marriage:
Legal and Social Practice
in Muslim Jurisdictions,
Arab Law Quarterly 2025

1–49 (en collaboration avec Dörthe Engelcke et
Dominik Krell)

DOI : 10.1163/15730255-bja10184, 26.03.2025

Cet article examine, dans une perspective de droit comparé, la **réglementation des mariages précoces dans différents systèmes juridiques islamiques**. À partir de l'évolution historique des règles régissant le mariage, il montre comment les sources religieuses, la législation coloniale et les efforts de réforme modernes ont donné naissance à diverses approches pour fixer

l'âge minimum. Il apparaît que les normes juridiques telles que les obstacles au mariage liés à l'âge, les dérogations judiciaires ou le rôle du tuteur sont liées dans la pratique aux conditions socio-économiques, aux structures familiales et aux rapports de force locaux.

L'article souligne que la réglementation des mariages précoces ne s'explique pas uniquement par les textes de loi, mais est aussi influencée par une interaction complexe de facteurs juridiques, sociaux et économiques. L'analyse montre pourquoi les réformes dans ce domaine peuvent avoir des effets différents selon leur ancrage institutionnel et offre ainsi une base pour comprendre la formation des normes et la capacité de réforme des réglementations du droit de la famille dans les pays musulmans.

Mariia W. Pribytkova

L'attribution des prestations issues des assurances de personnes dans le régime matrimonial russe

Российская юстиция (Russian Justice) 2025, n° 3 (partie 1) et n° 4 (partie 2)

DOI : 10.52433/01316761_2025_04_26

Cet article en deux parties se penche sur un problème **du droit matrimonial russe**, peu systématisé jusqu'à présent, mais pertinent dans la pratique : l'attribution des prestations d'assurances de personnes souscrites par un seul des époux. L'auteure montre que la jurisprudence en la matière n'est pas harmonisée et établit les critères de distinction centraux, notamment l'objet de l'assurance, l'origine des primes et la désignation du bénéficiaire.

Sur cette base, elle élabore un schéma de contrôle qui s'appuie sur les principes fondamentaux du droit matrimonial russe : la présomption de la communauté de biens, la distinction entre les biens personnels et la prise en compte fonctionnelle de l'objet de l'assurance. Il ressort de l'analyse qu'une approche dogmatique claire est essentielle dans les questions de droit patrimonial et familial, car les assurances de personnes représentent souvent des actifs considérables et leur classification a des conséquences économiques directes pour les personnes concernées.

Publiée par la Cour suprême et le ministère de la Justice de la Fédération de Russie, la revue Russian Justice (Российская юстиция) compte parmi les publications juridiques spécialisées les plus influentes du pays et est régulièrement citée par les scientifiques, les praticiens et les milieux judiciaires.

Mathias Wouters

Investor Responsibility and Labour Rights: the iuf-Lombard Odier Case

11/1 International Labor Rights Case Law Journal 2025, 21–26, DOI : 10.1163/24056901-11010005

Cet article examine une affaire dans laquelle une association de travailleurs cambodgiens a accusé une banque privée suisse d'avoir enfreint les **normes minimales du droit du travail dans le cadre de ses activités d'investissement**. Il met l'accent sur l'importance du choix de la procédure : selon l'institution saisie du litige, l'angle d'analyse matériel change et, avec lui, l'appréciation juridique.

En l'espèce, le Point de contact national suisse (PCN) a examiné la plainte en s'appuyant sur les principes directeurs de

l'OCDE, qui visent principalement les obligations de diligence et de contrôle des entreprises. Si la même plainte avait été déposée auprès de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), les droits collectifs des travailleurs et les possibilités d'action syndicale auraient été mis en avant et auraient probablement conduit à une appréciation juridique différente.

Cet article est particulièrement pertinent pour la Suisse, car il montre de manière exemplaire comment les mécanismes internationaux de droit souple interagissent avec les procédures nationales et à quel point le cadre institutionnel influence l'appréciation des questions relatives au droit du travail et aux droits humains dans le contexte des investissements internationaux. Il offre ainsi une base précieuse pour apprécier des affaires similaires auxquelles les autorités suisses et le secteur financier sont de plus en plus confrontés.

Rodrigo Polanco Lazo (éd.)

The Challenges of Comparative Law in Latin America: Methodologies and Interdisciplinarity

15 Latin American Law Review 2025, Special Issue, Universidad de los Andes,

<https://revistas.uniandes.edu.co/index.php/lar/issue/view/750>

Ce numéro spécial de la *Latin American Law Review* montre comment des domaines clés du développement juridique en Amérique latine sont actuellement en mutation et quelles questions sont particulièrement pertinentes pour le droit comparé. Il met en lumière des enjeux concrets, tels que les répercussions économiques des nouveaux instruments fiscaux, les conséquences politiques et juridiques de l'échec des réformes constitutionnelles ou les lacunes structurelles dans la formation

juridique. Il en ressort également que les analyses de droit comparé dépendent aujourd'hui des données empiriques, des méthodes issues des sciences sociales et de l'étude des processus réglementaires réels.

Les articles révèlent que le droit comparé dans la région ne se contente pas de comparer des normes, mais se concentre également sur des problèmes sociaux, allant de la politique alimentaire et sanitaire au fonctionnement des institutions politiques. Ils montrent aussi comment le droit étranger est présenté dans les médias, les universités et les débats publics, et quel rôle cette présentation joue dans la compréhension des évolutions juridiques mondiales.

Cette publication explique comment le *Latin American Network of Comparative Law* ouvre de nouvelles perspectives thématiques et de nouveaux champs d'observation qui alimentent directement la base de connaissances en droit comparé de l'Institut.

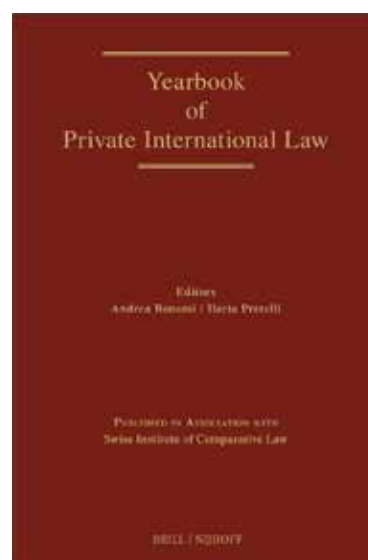
Publications de l'Institut

Le *Yearbook of Private International Law* est une publication annuelle en langue anglaise qui analyse les principales évolutions du droit international privé du monde entier. L'édition XXVI – publiée pour la première fois en 2025 par la nouvelle maison d'édition Brill Nijhoff – est consacrée aux questions fondamentales de l'harmonisation du droit international privé au niveau supranational et à l'efficacité des accords d'élection de for. Elle s'intéresse également à des enjeux actuels tels que la vente de la nationalité, la détermination du siège réel d'une entreprise dans le contexte parfois délicat de la liberté d'établissement, les effets de la pandémie de COVID-19 sur le droit international de la famille ou encore l'application du règlement européen sur les successions dans les États membres.

Grâce à des contributions provenant de divers ordres juridiques, dont ceux de la Mongolie et du Bangladesh, cet ouvrage illustre le large spectre international que le *Yearbook* a toujours couvert.

Référence Web : la liste complète des avis électroniques, publications et contributions en ligne est disponible sur le site Web de l'Institut :

www.isdc.ch/publications



5.4 Échange du savoir : mise en réseau et transfert

L'échange du savoir est le trait d'union entre la recherche, la pratique juridique et le grand public. Il rend efficaces les connaissances en matière de droit comparé en facilitant la compréhension et la coopération entre les institutions, les disciplines et les ordres juridiques, et en transmettant ces connaissances là où elles peuvent être utilisées par le législateur, la jurisprudence et l'administration de la Confédération et des cantons.

Les connaissances sont partagées, développées et transposées dans de nouveaux contextes à travers des événements, des coopérations et des réseaux. L'échange de connaissances contribue ainsi à ce que le savoir généré à l'ISDC soit non seulement collecté et analysé, mais aussi transmis, appliqué et intégré dans le discours scientifique et juridique international.

5.4.1 Événements

Chaque année, l'ISDC propose un programme varié et international de colloques, de conférences, d'ateliers et de webinaires sur des questions d'actualité du droit international, étranger et comparé. Ces événements favorisent les échanges entre les scientifiques, les responsables politiques, la pratique et le grand public, tout en mettant en lumière l'expertise interdisciplinaire et en droit comparé de l'Institut. En collaboration avec des universités et des organisations partenaires, l'ISDC renforce ainsi son rôle de centre de compétences suisse dans le discours juridique national et international.



Colloques et conférences internationales

35^e Journée de droit international privé

Lausanne, 19/20 novembre 2025

La *Journée de droit international privé* a presque quarante ans. Elle a été créée par Alfred von Overbeck, premier directeur de l'Institut et co-architecte de la loi fédérale sur le droit international privé (LDIP), comme une réunion informelle du corps enseignant suisse de droit international privé (DIP). Depuis le milieu des années 2000, elle s'est progressivement ouverte à l'administration, à la justice, aux avocats et aux spécialistes internationaux. Ce petit cercle académique est devenu un forum international où se rencontrent diverses cultures juridiques, approches méthodologiques et perspectives de droit comparé.

La 35^e édition, qui s'est tenue à l'occasion du 150^e anniversaire du Tribunal fédéral, s'est inspirée de l'idée initiale d'échange prônée par Alfred von Overbeck, en mettant à l'honneur les actrices et acteurs qui façonnent aujourd'hui cette discipline : les tribunaux, les avocates et avocats et les parties au procès. La question centrale était de savoir comment la pratique judiciaire, la conduite stratégique des procès et les argumentations innovantes font évoluer le DIP et comment ces impulsions se répercutent dans l'interaction entre les ordres juridiques nationaux et supranationaux.

Le Prof. Dr Frank Klinkhammer, juge à la 12^e chambre de la Cour fédérale de justice allemande, a donné le coup d'envoi de cette journée. À partir de la jurisprudence allemande en matière de gestation pour autrui internationale, il a montré comment les tribunaux mettent en balance la reconnaissance, l'intérêt de l'enfant et les valeurs fondamentales du droit national en conciliant ces dernières avec les normes d'ordre public et les règles en matière de conflit de lois. Sa comparaison de cas californiens et ukrainiens a illustré comment, selon les faits et le contexte international, une même question juridique peut aboutir à des résultats différents, et comment de nouvelles pratiques judiciaires, en partie adaptées aux procédures de reconnaissance européennes, voient le jour en Ukraine. Son analyse a clairement souligné les liens étroits entre la jurisprudence, les attentes en matière de politique juridique et le contexte transnational.

Les contributions suivantes ont repris ces observations : aujourd'hui, les situations internationales sont moins influencées par des règles abstraites que par la pratique judiciaire concrète et, de plus en plus, par les stratégies procédurales de l'avocature. Le DIP naît souvent dans la mise en œuvre, dans la manière dont les tribunaux structurent les litiges internationaux complexes et les mettent en relation avec des cadres constitutionnels, politiques ou technologiques.

Henrik Saugmandsgaard Øe, ancien avocat général à la Cour de justice de l'Union européenne, a ainsi expliqué comment celle-ci statue méthodiquement sur des questions centrales de qualification, telles que la distinction entre contrat et délit. À l'aide d'exemples, il a expliqué la manière dont la jurisprudence supranationale structure la marge de manœuvre des tribunaux nationaux et l'importance d'une argumentation juridique précise dans un système européen à plusieurs niveaux.

Enfin, Caterina D'Ousualdo (Commission européenne, DG Justice) a évoqué les effets de la nouvelle directive anti-SLAPP de l'UE, qui impose aux tribunaux nationaux de détecter et prévenir les plaintes abusives à dimension transfrontalière. Là aussi, une nouvelle interaction se crée entre les normes du droit européen, la pratique judiciaire nationale et les stratégies de l'avocature.

Les discussions ont clairement montré à quel point il est rare que la science, la justice et la pratique aient l'occasion de dialoguer directement. Dès que ces perspectives se confrontent, les questions deviennent plus claires, plus précises et parfois plus fondamentales. Le fait que de telles discussions aient pu avoir lieu à l'ISDC est conforme à son rôle défini dans la loi sur l'ISDC : un lieu où différentes communautés juridiques se rencontrent pour échanger sur les développements internationaux actuels.



En bref**Ce qu'a montré la 35^e Journée du droit international privé**

- Aujourd'hui, le droit international privé évolue principalement grâce à la pratique judiciaire et aux plaidoiries.
 - Les nouvelles thématiques font évoluer l'interprétation : les actifs numériques, les questions relatives au statut familial et les limites constitutionnelles exigent de nouvelles approches méthodologiques en droit international privé.
 - Les échanges directs entre la science, la justice et la pratique permettent une orientation ainsi que le développement des grandes lignes méthodologiques.
-



Symposium : Interpreting from text and principles in international arbitration: identifying challenges

Washington, D.C. (États-Unis),
20 novembre 2025 ; webinaire du 4 décembre 2025

Depuis six ans, l'Institut et le Center on International Commercial Arbitration de l'American University organisent conjointement un symposium qui met en lumière les développements clés du règlement des différends internationaux. L'objectif est d'analyser les enjeux actuels de l'arbitrage selon une perspective équilibrée, à la fois académique et pratique, et de contribuer ainsi à comprendre son fonctionnement dans le système mondial du droit économique. Ces événements soulignent l'orientation de l'ISDC vers le droit économique international et trouvent un large écho dans la pratique et la science.

Le symposium 2025 était consacré à la question de l'interprétation des textes et des principes juridiques par les tribunaux arbitraux internationaux dans les procédures d'arbitrage commercial et d'investissements. Le recours croissant à l'arbitrage, les nouvelles générations d'accords d'investissement et le débat mondial sur le rôle du droit international ont constitué la toile de fond des discussions.

La première partie de l'événement s'est déroulée le 20 novembre à Washington, D.C. Des expertes et experts issus d'organismes gouvernementaux, de la pratique et de la science ont abordé des thématiques centrales de l'interprétation du droit arbitral international. Krista Nadakavukaren Schefer a présenté l'évolution des accords internationaux d'investissement et les différentes méthodes d'interprétation appliquées par les tribunaux d'arbitrage. Elle a également expliqué pourquoi les différences entre les ordres juridiques peuvent influencer l'issue des procédures.

David Bigge (Département d'État américain) a détaillé la manière dont les juristes gouvernementaux appliquent les règles d'interprétation dans les litiges et comment ces considérations sont déjà prises en compte dans les négociations contractuelles. Luke Sobota (Three Crowns LLP) a présenté l'approche adoptée par les avocates et avocats en matière d'interprétation des principes généraux du droit international, notamment dans les procédures d'arbitrage commercial. Mark Kantor, l'un des arbitres les plus éminents au monde, a mis en lumière, d'un point de vue judiciaire, les tensions entre les exigences méthodologiques et leur mise en œuvre pratique. L'événement était animé par Björn Arp (American University Washington College of Law). Le format interactif et le vif intérêt manifesté par les prati-

ciennes et praticiens, les scientifiques et les représentantes et représentants gouvernementaux ont donné lieu à un débat animé.

La deuxième partie du symposium a offert une perspective académique et européenne. Lors d'un événement en ligne organisé le 4 décembre 2025, le professeur Horacio A. Grigera Naón a animé une table ronde avec Krista Nadakavukaren Schefer, Björn Arp, Tarcisio Gazzini, Panos Merkouris et Kirsten Schmalenbach. Kirsten Schmalenbach a montré, à travers l'exemple du principe général d'efficacité (« principe of effectiveness »), de quelle manière des interprétations variées des principes juridiques peuvent affecter l'issue d'une affaire. Panos Merkouris a expliqué l'importance des principes généraux du droit international pour le bon fonctionnement de l'intégration systématique du système juridique international. Tarcisio Gazzini a analysé l'interprétation du principe du traitement juste et équitable (« fair and equitable treatment ») et les éventuels changements induits par les nouveaux textes contractuels. Ces contributions ont mis en évidence le lien étroit qui existe entre les questions méthodologiques d'interprétation et les évolutions fondamentales du droit économique international et du droit international des investissements.



En bref**Pertinence pour la Suisse**

- L'interprétation est déterminante pour la procédure : des différences méthodologiques minimales peuvent aboutir à des résultats complètement différents.
 - Les nouveaux textes contractuels fixent d'autres critères : les accords d'investissement modernes définissent de manière plus restrictive les cas de violation du principe de traitement juste et équitable.
 - Les principes gagnent en importance : des principes juridiques tels que l'efficacité ou l'intégration systématique peuvent s'avérer décisifs, en particulier lorsque le texte contractuel offre peu d'orientation.
-



Vue d'ensemble des événements de 2025

Les événements scientifiques proposés en 2025 reflètent la diversité thématique des travaux de l'Institut et traitent les développements actuels du droit étranger, international et comparé. Ils ont abordé des questions économiques et commerciales internationales, les enjeux juridiques découlant des évolutions sociétales, des thématiques transnationales et de droit privé ainsi que des aspects méthodologiques et fondamentaux du droit comparé. Ces quatre thématiques reflètent les domaines dans lesquels l'Institut développe et met en pratique ses connaissances lors d'échanges professionnels.

Droit international économique

The legal trade regime of critical raw materials and the reorganization of global value chains: designing a legal strategy for Brazil

Guest Lecture, Karla C. M. Borges Furlaneto
ISDC, Lausanne, 28 janvier 2025

Protection of environmental defenders by human rights and environmental due diligence mechanisms: an international and comparative law study

Guest Lecture, Yulia Mukha, Université d'Aix-Marseille,
ISDC, Lausanne, 13 février 2025

Comparative trade law workshop

Georgetown Law, Washington, D.C., 17/18 mars 2025

Legal challenges in seeking the balance of the foreign investment protection framework with emphasis on performance requirement prohibition

Guest Lecture, Kimia Hajpirry, Université de Tarbiat-Modarres
ISDC, Lausanne, 15 mai 2025

IEL and subnational governments

Webinaire en ligne
ISDC, 28 mai 2025

Innovation competition in AI-driven embedded finance: a comparative antitrust perspective

Guest Lecture, Abhishek Thommandru, Université Alliance
ISDC, Lausanne, 18 juin 2025

Resisting digital colonialism: balancing privacy and data protection through state and non-state actor obligations in the global south

Guest Lecture, Varda Mone, Université Alliance
ISDC, Lausanne, 14 août 2025

IEL and non-governmental actors

Webinaire en ligne
ISDC, 1^{er} octobre 2025

IEL and regional economic integration organizations

Webinaire en ligne
ISDC, 12 novembre 2025

Interpreting from text and principles in international arbitration: identifying challenges

American University
Washington, D.C., 20 novembre 2025

Interpreting from text and principles in international arbitration: identifying challenges

Webinaire en ligne
ISDC, 4 décembre 2025

Droit de la famille, complexité sociale

Avancées neurotechnologiques, droits de l'homme et personnes âgées

ISDC, Lausanne, 11 juin 2025

Les enjeux juridiques de la reconnaissance de la neutralité de genre

Webinaire AiSDC, Guillaume Kessler, Université de Savoie
Mont Blanc, 12 juin 2025

Empowering the autonomy of vulnerable adults: problems and challenges

Guest Lecture, Chiara Favilli, Université de Pise
ISDC, Lausanne, 18 juin 2025

The portability of family status of Syrian Arab Republic citizens under temporary protection status in Türkiye: polygamy and minor marriages

Guest Lecture, Esra Tekin, Université de Dicle
ISDC, Lausanne, 10 juillet 2025

Alternative models of the traditional marriage: a comparative study in Muslim countries

Guest Lecture, Maryam Ghanizade Bafghi,
Université Kharazmi
ISDC, Lausanne, 23 septembre 2025

Mediation as a strategic imperative: bridging the gap between legal principle and small-state reality

Guest Lecture, Mandakh Tsogtsaikhan, Université nationale de Mongolie
ISDC, Lausanne, 5 août 2025

Droit transnational, droit étranger et droit international privé

Les pactes d'actionnaires en droit international privé turc

Guest Lecture, Nedime Tuğçe Yigit, Université Selçuk
ISDC, Lausanne, 10 juillet 2025

Protecting the memory of the deceased in the 21st century

Guest Lecture, Silviu-Dorin Işchiopu, Lucian Blaga
Université de Sibiu
ISDC, Lausanne, 28 août 2025

The role of judicial actors in shaping private international law: a comparative perspective

35^e Journée de droit international privé
ISDC, Lausanne, 20/21 novembre 2025

Événements pour la pratique juridique

Messages from home: exploring transnational repression (and how to counter it)

Office fédéral de la justice, Berne, 21 mai 2025

Contrats de mariage d'ici et d'ailleurs

Ordre des avocats vaudois
Lausanne, 25 septembre 2025

Formats de transfert de connaissance

En 2025, l'ISDC a présenté ses prestations, en particulier sa bibliothèque, à de nombreux groupes d'étudiantes et d'étudiants suisses et étrangers, et a organisé des séminaires. Ces visites ont été l'occasion de faire connaître les ressources de l'Institut et de renforcer les échanges avec le monde académique.

Méthodes de droit comparé et recherche fondamentale

Shaping tomorrow's law on the strength of tradition – a joint celebration

ISDC, Lausanne, 5 février 2025

Harmful deception: a comparative analysis of the interplay between compensatory remedies in tort and contract

Guest Lecture, Francesco Rana, Université de Turin
ISDC, Lausanne, 25 février 2025

Workshop in comparative law methods

ISDC, Lausanne, 10 juin 2025

Los desafíos del derecho comparado en el ámbito del derecho público en Latinoamérica

Faculté de droit de l'Université de São Paulo
São Paulo, 13/14 novembre 2025



5.4.2 Réseaux et coopérations nationaux et internationaux

Ancré au niveau national, l'ISDC est aussi intégré à des réseaux internationaux. Il suit les développements juridiques pertinents dans le monde entier et rapporte ces connaissances en Suisse par le biais de coopérations ciblées et de dialogues spécialisés. Grâce à ce réseau, l'Institut renforce la qualité, l'actualité et l'ancrage international de ses travaux de droit comparé.

Multiplés, ces coopérations vont des partenariats de projet déjà mentionnés, des réseaux de recherche internationaux et des partenariats universitaires aux groupes de travail spécialisés et aux collaborations bibliothéconomiques. Elles offrent à l'Institut un accès direct aux sources, à l'expertise et aux données comparatives. Elles contribuent également à identifier à un stade précoce les développements pertinents en matière juridique et à les répertorier de manière systématique. Dans le même temps, elles permettent à l'ISDC d'apporter son expertise dans les échanges scientifiques internationaux et de participer à la conception des projets communs.

La bibliothèque joue un rôle central dans la stratégie de mise en réseau de l'ISDC.

Mise en réseau internationale et coopérations de la bibliothèque

Grâce à son intégration dans des réseaux spécialisés et des structures de coopération, la bibliothèque de l'ISDC contribue à assurer l'accès aux sources juridiques pertinentes, à l'élaboration de normes bibliothéconomiques et à l'identification précoce des nouvelles évolutions technologiques. Elle renforce ainsi la qualité des prestations bibliothéconomiques et soutient le travail de droit comparé de l'Institut.

Swiss Library Service Platform (SLSP)

La Swiss Library Service Platform (SLSP) est la plateforme nationale de services des bibliothèques scientifiques suisses. Elle met à disposition des infrastructures et des services communs.

En mars 2025, le président de la SLSP et deux membres de son personnel ont visité la bibliothèque de l'ISDC. Cette visite leur a permis de mieux comprendre les besoins spécifiques et les particularités de la bibliothèque de l'Institut et d'appréhender sa position dans le paysage bibliothéconomique suisse.

La bibliothèque de l'ISDC a également participé au forum SLSP, qui réunit chaque année les directrices et directeurs des bibliothèques scientifiques suisses. Le forum contribue aux échanges professionnels et à la diffusion d'informations sur les développements technologiques actuels dans le domaine des bibliothèques. En 2025, les participantes et participants ont également été invités à prendre part aux réflexions sur la future orientation stratégique de la plateforme.

Association internationale des bibliothèques juridiques (IALL)

L'Association internationale des bibliothèques juridiques (International Association of Law Libraries, IALL) est un réseau mondial de bibliothèques juridiques et de spécialistes de l'information juridique. Sa 43^e réunion annuelle (« Annual Course ») s'est tenue du 19 au 23 octobre 2025 à Houston, au Texas (États-Unis), et a été organisée par le South Texas College of Law Houston.

La cheffe de la bibliothèque de l'Institut, Nathalie Matthey, est membre du Comité directeur de l'IALL. Accompagnée de son adjointe, Sophie Chapuis, elle a participé à la conférence annuelle 2025 de l'IALL à Houston. La bibliothèque de l'Institut est ainsi directement intégrée au réseau international, tant au niveau institutionnel que dans le cadre d'échanges professionnels.

Ce réseautage a également un effet pratique immédiat : les contacts établis dans le cadre de l'IALL facilitent le prêt international entre bibliothèques et améliorent l'accès aux sources juridiques étrangères – une offre régulièrement utilisée par les chercheuses et chercheurs de l'Institut.

Groupe d'échange des bibliothèques de l'administration fédérale (CDC)

La bibliothèque de l'ISDC fait partie du groupe d'échange des bibliothèques de l'administration fédérale (CDC), un forum de coordination et d'échange qui s'intéresse plus particulièrement aux ressources électroniques. Ces échanges permettent à la bibliothèque de l'Institut de rester informée des ressources partagées de l'administration fédérale, notamment des projets de numérisation en cours, des dépôts institutionnels et de l'éten due des licences nationales.

Parallèlement, la CDC offre un cadre qui permet de mettre en évidence les particularités et les besoins spécifiques de la bibliothèque de l'ISDC par rapport aux bibliothèques partenaires de l'administration fédérale et de les intégrer dans les échanges professionnels.



5.4.3 Alumni et amis de l'Institut / AiSDC

Le réseau *Amis et anciens de l'ISDC (AiSDC)* met en relation d'anciens chercheurs et chercheuses, bénéficiaires de bourses et anciens et actuels collaborateurs et collaboratrices de l'Institut. Constitué en association financièrement indépendante, ce réseau a pour but de cultiver les échanges professionnels et personnels et contribue à pérenniser les relations nouées à l'occasion des séjours à l'ISDC. Il organise régulièrement des événements, des discussions et des formats numériques qui permettent de maintenir le contact avec les anciens et de faire perdurer le transfert de connaissances. Grâce à ses membres répartis dans le monde entier, il agit également comme un catalyseur pour la visibilité de l'Institut et contribue à diffuser ses activités et publications actuelles à l'échelle internationale.

Au 30 novembre 2025, l'AiSDC comptait 143 membres sur tous les continents. L'association réunit des spécialistes du droit issus de différents domaines – doctorantes et doctorants, professeures et professeurs, praticiennes et praticiens et étudiantes et étudiants. Elle renforce ainsi l'ancrage international de l'Institut.

En 2025, le réseau a largement contribué à la diffusion des activités de l'Institut, en particulier du programme d'événements et de l'appel à candidatures pour la bourse van Calker.

Bourse Petar Šarčević

L'AiSDC attribue chaque année la bourse Petar Šarčević à une personne dont la candidature à la bourse van Calker n'a pas pu être retenue, mais dont le dossier a été jugé d'une qualité remarquable.

En 2025, cette bourse a été accordée à Abhishek Thommandru, professeur assistant à l'Alliance University, en Inde. Il a présenté son projet « Innovation Competition in AI-Driven Embedded Finance » dans le cadre de « Compare to Connect », un format de l'Institut qui met en lumière les travaux en cours et permet des échanges professionnels directs au travers d'une perspective comparative.

Dans sa contribution, il a montré comment l'intégration de services financiers dans les plateformes numériques estompe les frontières traditionnelles entre les secteurs de la technologie et de la finance. Cette « embedded finance » ou finance intégrée pose des défis en matière de droit de la concurrence, notamment en ce qui concerne le pouvoir de marché fondé sur les données et les éventuelles pratiques d'exclusion.



6/ Organisation

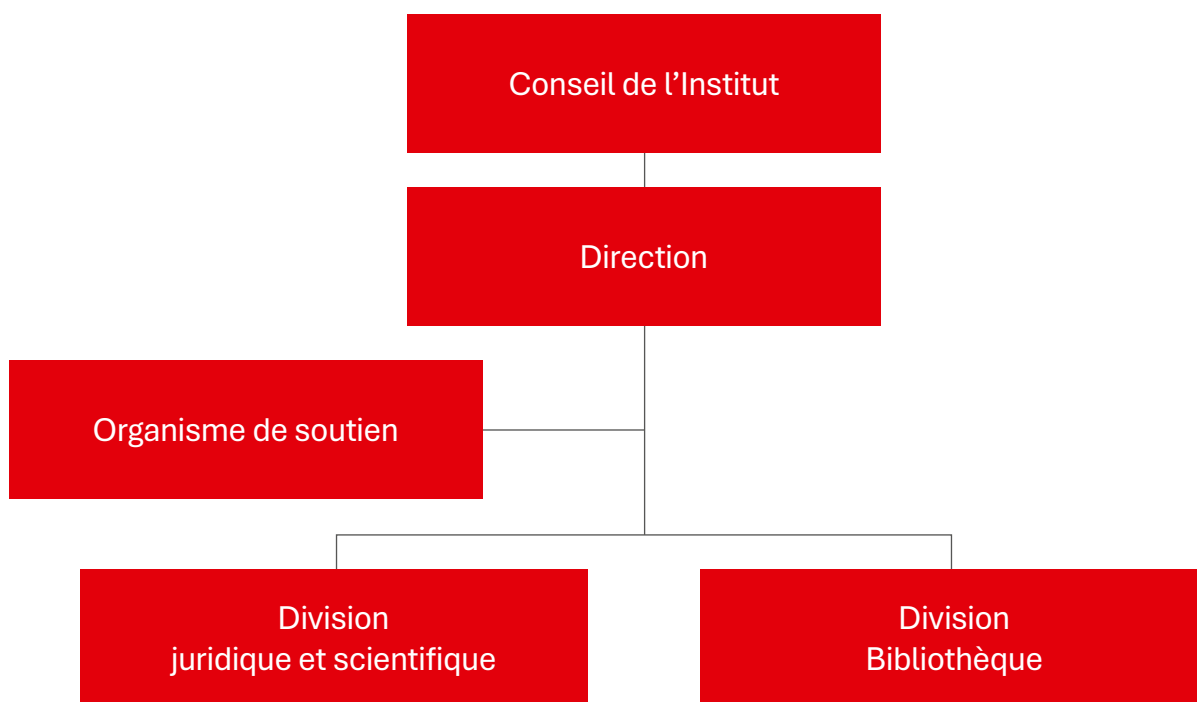
6.1 Structure

L'organisation de l'ISDC reflète les deux grands types de prestations qu'il fournit : d'une part, la production et le traitement de connaissances sur le droit étranger et international et, d'autre part, la mise à disposition d'informations dans sa bibliothèque accessible au public. C'est pourquoi l'ISDC est organisé en deux divisions, qui sont assistées par un organisme de soutien.

L'orientation sur les services constitue son principe organisationnel directeur. Elle se reflète également dans les processus de travail, qui sont systématiquement axés sur les besoins de la clientèle. Pour les avis sur le droit étranger, un juriste formé en droit suisse veille à ce que les contenus soient compréhensibles pour les autorités suisses et qu'elles puissent les utiliser.

En complément de ses deux divisions spécialisées, l'ISDC dispose d'un organisme de soutien qui assiste les divisions avec des spécialistes des finances, des ressources humaines, de l'informatique, de la logistique, de la reliure et des relations publiques. Il garantit le bon fonctionnement de l'Institut sur les plans administratif, technique et organisationnel.

Structure organisationnelle de l'Institut (organigramme)



6.2 Personnel et ses compétences

Les 29 postes à temps plein en moyenne annuelle (sans compter une personne en apprentissage et un poste de post-doctorat financé par des fonds de tiers) se caractérisent par une diversité linguistique exceptionnelle. Outre les langues nationales (français : 66,7 %, allemand : 25,9 %, italien : 7,4 %), l'arabe, le chinois, l'anglais, le néerlandais, le persan, le russe, le suédois, le serbe et l'espagnol étaient représentés en 2025.

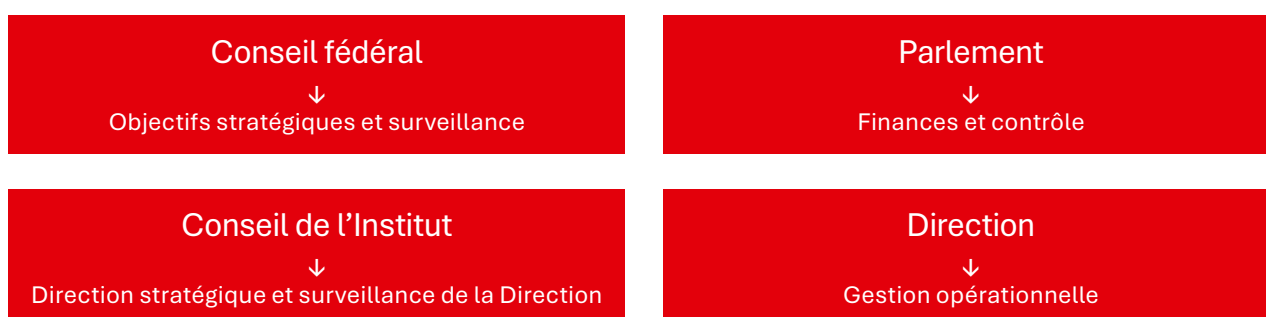
Pour la génération du savoir relatif au droit étranger et international, douze juristes ont œuvré à l'Institut en 2025. Ils possèdent une expérience pratique dans leurs systèmes juridiques nationaux et remplissent également les conditions requises pour exercer la profession d'avocat pour la plupart. En outre, la majorité d'entre eux ont suivi une formation juridique complémentaire (LL.M) et la moitié est titulaire d'un doctorat et enseigne régulièrement. Quatre juristes ont obtenu leur habilitation. Le personnel juridique de l'Institut combine ainsi pratique et académique.

Sur le plan géographique, le personnel couvre non seulement les principaux ordres juridiques européens, mais aussi ceux des pays anglophones, hispanophones et russophones, du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord. En complément, l'ISDC travaille régulièrement avec des correspondantes et correspondants externes qui apportent ponctuellement leur expertise sur leurs ordres juridiques respectifs.

Le personnel de la bibliothèque réunit différents profils : les bibliothécaires de l'Institut sont titulaires d'un diplôme d'apprentissage, d'un CAS ou d'un diplôme universitaire en sciences de l'information ou encore d'un master en droit. Cette diversité permet de mener à bien à la fois les activités quotidiennes et les projets de plus grande envergure. De plus, le personnel est en mesure de développer de manière ciblée des collections spécialisées, par exemple sur le droit chinois, est-européen ou arabe, et de répondre aux exigences spécifiques d'une bibliothèque juridique spécialisée. Enfin, la bibliothèque s'engage activement dans la formation de la relève en formant une apprentie.

En 2025, la part de femmes dans le personnel était de 58,5 % (y compris les personnes en formation ; sans celles-ci, ce chiffre s'élève à 57,6 %), dépassant ainsi l'objectif fixé par la Confédération. La part de femmes était de 66,7 % parmi les cadres de direction et de 58,3 % parmi les cadres intermédiaires.

Gouvernance en bref



6.3 Gestion opérationnelle



Direction (en partant de la gauche) : Nadjma Yassari, Lukas Heckendorn Urscheler, Nathalie Matthey, Krista Nadakavukaren Schefer

La Direction assure la gestion opérationnelle de l'Institut. Elle se compose de la **directrice, Prof. Dre Nadjma Yassari**, de la **vice-directrice, PD Dre Krista Nadakavukaren Schefer**, et du **vice-directeur, Dr Lukas Heckendorn Urscheler** (en partage de poste). Elle gère les affaires, représente l'Institut à l'extérieur et élabore les bases pour les décisions du Conseil de l'Institut.

La Direction élargie comprend également la **cheffe de la bibliothèque, Nathalie Matthey**, bibliothécaire et spécialiste de la conduite d'équipe avec brevet fédéral. À ce titre, elle est impliquée dans les aspects conceptuels et opérationnels, en particulier dans les questions relatives à l'infrastructure du savoir et au développement institutionnel.

6.4 Pilotage stratégique : Conseil de l'Institut

Le Conseil de l'Institut est l'organe de direction suprême de l'Institut. Il est en charge de son pilotage stratégique. Ses membres représentent les domaines de la justice, de l'administration fédérale, de la formation et de la science. Un membre représente le canton de Vaud, où l'Institut a son siège.

En 2025, le Conseil de l'Institut était composé des membres suivants :

Prof. Dr Franz Werro

Université de Fribourg
Président jusqu'au 30 mars 2025

Prof. Dr Michel Heinzmann

Université de Fribourg
Président depuis le 1^{er} avril 2025

Nataschia Nussberger

Office fédéral du personnel, Berne
Vice-présidente

Dr Daniel Alder

Avocat, Zurich

Elena Balzardi

Bibliothèque nationale suisse, Berne

Prof. Dre Eva Maria Belser

Université de Fribourg

Eric Cottier

Ancien procureur général du canton de Vaud

Prof. Dre Cordula Lötscher

Université de Bâle

Prof. Dr Pascal Mahon

Professeur émérite, Université de Neuchâtel

Dr Konrad Sahlfeld

Département fédéral de justice et police, Berne

Le Conseil fédéral a prolongé de trois mois, jusqu'au 31 mars 2025, le mandat de l'ancien président, le Prof. Dr Franz Werro, qui expirait à la fin de 2024, afin d'assurer une transition en douceur à la présidence du Conseil de l'Institut. Le professeur Werro était à la tête de l'Institut depuis l'entrée en vigueur de la loi sur l'ISDC entièrement révisée et a dirigé le Conseil de l'Institut avec beaucoup d'engagement pendant cette période de transition.

Le Conseil de l'Institut s'est réuni à cinq reprises au cours de l'année sous revue. En outre, le président du Conseil de l'Institut et la directrice ont régulièrement tenu des réunions bilatérales.

Les liens d'intérêt des membres du Conseil de l'Institut sont publiés sur le site Web des commissions extraparlimentaires de la Confédération. La vice-présidente a la compétence, au nom du Conseil de l'Institut, de sensibiliser aux conflits d'intérêts. Lors de sa séance du 8 mai 2025, le Conseil de l'Institut a discuté d'un document de travail à ce sujet, qu'il a adopté le 10 septembre 2025 en tant que guide de gestion des conflits d'intérêts.

6.5 Conseil scientifique

Conçu comme un réseau, le Conseil scientifique se compose d'expertes et d'experts de renom, issus d'universités suisses et d'institutions étrangères de plusieurs continents, qui travaillent dans des domaines particulièrement importants pour les intérêts de recherche de l'Institut.

En tant que réseau réunissant des personnes expérimentées, fortes de leur expertise et de contacts internationaux, le Conseil complète les connaissances disponibles à l'Institut. Il le soutient notamment dans le développement de ses projets. Les membres du Conseil peuvent être sollicités de diverses manières : co-organisation de conférences, proposition de thèmes ou d'intervenantes et d'intervenants pour des conférences ou des projets, participation à des publications, feedbacks sur des textes et références bibliographiques pertinentes pour de nouveaux projets.

Les membres du Conseil scientifique sont invités à tous les événements de l'Institut et sont tenus informés de ses publications. Dans la mesure du possible, ils sont également associés à la conception de son programme. Une réunion en ligne du Conseil scientifique a lieu une fois par an. En complément, des réunions thématiques avec le personnel de l'Institut sont prévues.

La réunion inaugurale du Conseil scientifique s'est tenue le 23 septembre 2025 en présence du président du Conseil de l'Institut et de la Direction.



Le Conseil scientifique se compose des membres suivants :

Prof. Dre Anne van Aaken

Faculté de droit, Université de Hambourg,
Allemagne

Prof. Gary Bell

National University of Singapore,
Singapour

Prof. Dre Mira Burri

Faculté de droit, Université de Lucerne

Prof. Dre Michelle Cottier

Faculté de droit, Université de Genève

Prof. Dre Raphaela Cueni

Faculté de droit, Université de Saint-Gall

Prof. Dre Julia Eckert

Institut d'anthropologie sociale,
Université de Berne

Prof. Dr Florian Eichel

Institut de droit international privé et
de procédure civile, Université de Berne

Prof. Dre Marie-Claire Foblets

Max-Planck-Institut für ethnologische
Forschung, Halle (Saale), Allemagne

Prof. Dr Mark Goodale

Institut des sciences sociales, Université
de Lausanne

Prof. Dr Andreas Heinemann

Faculté de droit, Université de Zurich

Prof. Dre Fabienne Jault-Seseke

Université Paris-Saclay, France

**Prof. Dr Ramon Olivier Mabillard,
LL.M.**

Faculté de droit, Université de
Fribourg

Prof. Dr Makane Moïse Mbengue

Faculté de droit, Université de Genève

Prof. Dr Daniel Moeckli

Faculté de droit, Université de Zurich

Prof. Dr Andreas Müller

Faculté de droit, Université de Bâle

Prof. Dre Yuko Nishitani

Université de Kyoto, Japon

Prof. Dre Dre h.c. Anne Peters, LL.M.

Max-Planck-Institut für ausländisches
öffentliches Recht und Völkerrecht,
Heidelberg, Allemagne

Prof. Dr Anselmo Reyes

Université de Hong Kong, Hong Kong

Prof. Dr Gregory Shaffer

Georgetown University Law Center,
États-Unis

Prof. Dr Andreas R. Ziegler

Faculté de droit, Université de Lausanne

Prof. Dre Nesa Zimmermann

Faculté de droit, Université de Neuchâtel

6.6 Confédération : direction stratégique et contrôle

L'ISDC est doté de sa propre personnalité juridique. Son autonomie juridique lui confère la crédibilité et la souplesse nécessaires pour honorer efficacement sa mission. Parallèlement, la Confédération dispose de divers instruments de pilotage, conformément à ses principes de gouvernance d'entreprise. Dans le respect de l'indépendance scientifique de l'ISDC, le Conseil fédéral fixe tous les quatre ans des objectifs stratégiques (art. 20 LISDC).

Pour la période 2024–2027, le Conseil fédéral attend de l'Institut qu'il :

- poursuive, dans la mesure du possible, une stratégie d'entreprise fondée sur des principes de durabilité et d'éthique ;
 - soit reconnu, en Suisse et à l'étranger, comme un pôle d'excellence scientifique en matière de recherche et de documentation dans les domaines du droit comparé, du droit étranger et du droit international ;
 - offre aux scientifiques suisses et étrangers un cadre de recherche attrayant ;
 - œuvre à atteindre un niveau élevé de satisfaction de la clientèle et de loyauté de son personnel et jouisse d'une bonne réputation auprès du public.
-

Dans les domaines d'activité spécifiques de l'ISDC, le Conseil fédéral attend en outre qu'il veille à :

- assurer la haute qualité et la visibilité de ses prestations ;
 - mener des activités de recherche scientifique reconnues qui, par des publications et des événements phares, contribuent au discours académique, en Suisse ou à l'étranger ;
 - orienter ses prestations sur les besoins de sa clientèle, dans le respect de son indépendance scientifique ;
 - utiliser la qualité et la diversité (notamment géographique) des institutions comme critères principaux pour établir des collaborations avec des universités et des instituts de recherche, ainsi que leurs bibliothèques, et d'autres partenaires en Suisse et à l'étranger ;
 - numériser ses processus et ses prestations lorsqu'il peut en espérer un gain d'efficacité ou/et faciliter ainsi l'accès à ses prestations.
-

Le Conseil fédéral approuve le rapport annuel de l'ISDC sur la réalisation des objectifs stratégiques sous la forme de rapports succincts à l'attention des Chambres fédérales. En 2025, le Conseil de l'Institut a également défini une série d'indicateurs visant à quantifier la réalisation des objectifs stratégiques.

En tant qu'entité décentralisée de l'administration fédérale au sens de l'art. 2, al. 3, de la loi sur l'organisation du gouvernement et de l'administration (LOGA), l'ISDC est rattaché au Département fédéral de justice et police (DFJP). C'est la raison pour laquelle des entretiens sont organisés deux fois par an avec le DFJP.

6.7 Ressources, finances et gestion des risques

En tant qu'établissement de droit public de la Confédération, l'ISDC n'a pas de comptabilité propre (art. 1, al. 1, LISDC). Ses comptes annuels sont intégrés aux comptes de la Confédération et sont approuvés, tout comme son budget, par le Parlement. Ses processus financiers et de gestion du personnel sont conformes aux directives et aux systèmes de l'administration fédérale centrale. Lui sont donc applicables les dispositions de la loi sur les finances (LFC) et de l'ordonnance sur les finances de la Confédération (OFC), ainsi que les directives et instructions de l'Administration fédérale des finances (AFF) relatives à la gestion budgétaire et comptable de la Confédération. Les exceptions sont réglées dans des lois ou ordonnances spécifiques. L'Institut est par exemple exclu du champ d'application de l'ordonnance sur l'organisation des marchés publics de l'administration fédérale (Org-OMP).

L'ISDC est également intégré au système de gestion des risques et au système de contrôle interne (SCI) de la Confédération. L'identification, l'analyse, l'évaluation, la maîtrise et la surveillance des risques suivent les directives et le système de l'Administration fédérale des finances (AFF) en matière de gestion des risques de la Confédération. L'accent est mis sur les mesures visant à garantir la qualité des avis de droit (réduction du risque de responsabilité) et à prévenir les dommages corporels et matériels (sécurité des bâtiments, issues de secours).

L'ISDC bénéficie également du soutien du canton où il a son siège. Ainsi, le canton de Vaud met gratuitement ses locaux à sa disposition, tandis que l'Université de Lausanne fournit une partie de l'infrastructure informatique. Le canton de Vaud et l'Université de Lausanne soutiennent en outre l'ISDC dans l'entretien des bâtiments. En 2025, cela a notamment concerné la mise en œuvre de diverses mesures d'économie d'énergie (éclairage) et de mesures de sécurité des bâtiments.



Impressum

Ce rapport annuel a été rédigé conformément aux principes énoncés dans le Guide pour un usage inclusif du français de la Chancellerie fédérale suisse, qui vise à promouvoir un langage non discriminatoire et inclusif dans les textes officiels. Les rapports annuels de l'Institut suisse de droit comparé sont disponibles sur le site www.isdc.ch.

Concept et rédaction : Institut suisse de droit comparé
Photographies : Matteo Santoro, map.ch
Graphisme et mise en page : Casalini Werbeagentur, Berne



Institut suisse de droit comparé
Schweizerisches Institut für Rechtsvergleichung
Istituto svizzero di diritto comparato
Swiss Institute of Comparative Law